

1999-2000, 2000-2001

Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH)

Ministres responsables
des services sociaux

MAI 2002

Rapport national

Pour obtenir d'autres exemplaires de cette publication, veuillez en faire la demande par lettre ou télécopie, en indiquant le numéro de catalogue :
SDDP-030-05-02F

Centre de renseignements

Développement des ressources humaines Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, Niveau 0
Hull (Québec) K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

Disponible sur Internet à l'adresse suivante :

http://www.socialunion.gc.ca/pwd_f.html

Disponible en média substitués sur demande.
Composer le **1-800-788-8282** sur un téléphone à clavier.

*** Dans le présent document, le masculin est utilisé au sens neutre afin d'alléger le texte.**

© Sa majesté la Reine du chef du Canada, 2002

N° de catalogue RH31-2/2001F
ISBN 0-662-87248-7

IMPRIMÉ AU CANADA

	Page
Introduction3
Objectif de l'AEPH3
Contexte3
Reddition de comptes4
Dépenses5
 PROGRAMMES PROVINCIAUX	
Terre-Neuve-et-Labrador7
Île-du-Prince-Édouard13
Nouvelle-Écosse17
Nouveau-Brunswick23
Ontario27
Manitoba35
Saskatchewan41
Alberta47
Colombie-Britannique53
 Annexe : termes et définitions63

Introduction

Le présent rapport conjoint fédéral-provincial constitue un véhicule nous permettant de nous adresser aux personnes handicapées et à la population en général pour rendre compte des programmes et services financés en vertu de l'initiative fédérale-provinciale sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) durant les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001.

Objectif de l'AEPH

L'objectif de l'initiative sur l'AEPH est d'accroître la participation à la vie économique des adultes handicapés en âge de travailler en injectant des fonds fédéraux dans un éventail de programmes et de services à l'échelle provinciale. Pour être admissibles à un financement au titre de l'AEPH, les programmes et services doivent fournir aux personnes handicapées les compétences, l'expérience et les mesures de soutien qui les prépareront à participer à la vie économique et à entrer sur le marché du travail, ou les aideront à obtenir et à conserver un emploi. En vertu de l'initiative de l'AEPH, un financement est également accordé aux programmes et services visant les personnes qui traversent une crise professionnelle.

Contexte

Les gouvernements reconnaissent que les personnes handicapées valorisent le fait de travailler et sont désireuses et capables de contribuer notablement à la société canadienne. C'est pourquoi les gouvernements ont, à ce jour, mis de l'avant de nombreux programmes pour aider les personnes handicapées à trouver un travail valorisant. Mentionnons notamment le Programme de réadaptation professionnelle des personnes handicapées (PRPPH), mis en œuvre en 1962.

Dans le cadre du PRPPH, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont organisé des programmes intégrés visant la réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Toutefois, bien que le programme ait réussi à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, il n'a pas atteint son but d'améliorer leur présence sur le marché du travail et leur participation à la vie économique. C'est pourquoi tous les ordres de gouvernement se sont réunis pour analyser les moyens qu'ils avaient mis de l'avant afin d'aider les personnes handicapées à entrer sur le marché du travail et, plus précisément, les programmes financés en vertu de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées*.

Le processus multilatéral lancé en février 1997 nous a fait comprendre que les programmes visant à aider les personnes handicapées devaient se concentrer davantage sur l'emploi. Ainsi, le PRPPH a cédé la place à l'initiative sur l'AEPH en avril 1998.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conjointement élaboré le Cadre multilatéral pour l'employabilité des personnes handicapées,¹ qui est centré sur l'employabilité et tient compte de la nécessité de rendre des comptes à la population et aux personnes handicapées concernant les résultats des programmes.

Le Cadre multilatéral a servi de charpente à la conclusion d'ententes bilatérales de cinq ans entre le gouvernement fédéral et les dix provinces². Les ententes bilatérales en question sont entrées en vigueur en avril 1998, et prévoient un partage des frais relatifs aux programmes et services provinciaux qui aident les personnes handicapées à se préparer pour le marché du travail et à obtenir et à conserver un emploi.

Les ententes en vigueur ainsi que le Cadre multilatéral sur lequel elles se fondent donnent à chaque administration la flexibilité nécessaire pour adapter les programmes aux besoins et objectifs régionaux. Tout en respectant les grands objectifs de l'initiative sur l'AEPH, chaque province bénéficie d'une marge de manœuvre suffisante pour élaborer et offrir des programmes et des services adaptés aux besoins de ses citoyens handicapés et

aux caractéristiques de son marché du travail.

Au moment de la ratification des ententes bilatérales, on a décidé d'accorder une période de transition de trois ans (allant d'avril 1998 à mars 2001) aux provinces pour qu'ils puissent adapter leurs programmes en fonction de la nouvelle orientation vers l'employabilité tout en évitant de perturber leur service à la clientèle. La période de transition a par la suite été prolongée d'un an, jusqu'au 31 mars 2002. Le présent rapport annuel décrit les programmes et services provinciaux financés durant les exercices 1999-2000 et 2000-2001. Pendant cette période, les programmes d'employabilité n'avaient pas tous été révisés, et le financement provenant des provinces n'avait pas nécessairement été réorienté en fonction de l'initiative sur l'AEPH.

Reddition de comptes

Sur le plan des résultats des programmes, les gouvernements se sont engagés à rendre des comptes. Ils s'assurent de l'efficacité des programmes, du recensement des pratiques exemplaires et de la transmission de l'information. Le point de mire est le changement du statut d'emploi et du profil d'employabilité des participants aux programmes, à court, moyen et long termes.

Le présent rapport fait état des programmes et services en vigueur ainsi

¹ Le Québec n'a pas sanctionné le Cadre multilatéral; il a signé une entente sur l'AEPH avec le gouvernement du Canada.

Le Québec n'a pas participé à ce Rapport national.

² Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont sanctionné le Cadre multilatéral; les Territoires n'ont pas signé d'entente sur l'AEPH.

que des indicateurs de résultats, aussi peu nombreux soient-ils. Les provinces s'engagent à faire en sorte que la

collecte de données soit plus complète à l'avenir.

Dépenses

1999-2000			
Provinces	Contribution provinciale	Contribution du gouvernement du Canada	Dépenses totales
Terre-Neuve-et-Labrador	6 534 008 \$	4 110 000 \$	10 644 008 \$
Île-du-Prince-Édouard	1 019 529 \$	625 000 \$	1 644 529 \$
Nouvelle-Écosse	15 422 772 \$	7 445 000 \$	22 867 772 \$
Nouveau-Brunswick	7 155 280 \$	5 274 000 \$	12 429 280 \$
Québec	Le Québec ne participe pas au Rapport national	39 133 000 \$	39 133 000 \$ ³
Ontario	100 436 000 \$	65 362 000 \$	165 798 000 \$
Manitoba	9 588 200 \$	7 914 000 \$	17 502 200 \$
Saskatchewan	12 704 189 \$	9 953 000 \$	22 657 189 \$
Alberta	30 878 727 \$	22 343 000 \$	53 221 727 \$
Colombie-Britannique	28 545 887 \$	27 000 000 \$	55 545 934 \$
TOTAL	212 284 592 \$	189 159 000 \$	401 443 639 \$⁴

2000-2001

Provinces	Contribution provinciale	Contribution du gouvernement du Canada	Dépenses totales
Terre-Neuve-et-Labrador	5 632 356 \$	4 110 000 \$	9 742 356 \$
Île-du-Prince-Édouard	1 182 039 \$	625 000 \$	1 807 039 \$
Nouvelle-Écosse	14 805 126 \$	7 445 000 \$	22 250 126 \$
Nouveau-Brunswick	8 063 460 \$	5 274 000 \$	13 337 460 \$
Québec	Le Québec ne participe pas au Rapport national	39 133 000 \$	39 133 000 \$ ³
Ontario	126 305 000 \$	65 362 000 \$	191 667 000 \$
Manitoba	9 721 400 \$	7 914 000 \$	17 635 400 \$
Saskatchewan	12 718 799 \$	9 953 000 \$	22 671 799 \$
Alberta	35 113 277 \$	22 343 000 \$	57 456 277 \$
Colombie-Britannique	37 779 888 \$	27 000 000 \$	64 769 854 \$
TOTAL	251 321 345 \$	189 159 000 \$	440 470 311 \$⁴

³ Le gouvernement du Canada a conclu une entente bilatérale avec le Québec où il contribue 39,1 millions de dollars en fonds annuellement à des programmes et services à frais partagé prévus selon l'AEPH.

⁴ Les dépenses totales n'incluent pas des contributions faites par la province du Québec.

Programmes et services

L'entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) prévoit le partage des coûts entre les deux ordres de gouvernement afin que les adultes handicapés en âge de travailler aient accès à un éventail de programmes et de services à l'échelle provinciale qui leur permettront d'accroître leur présence sur le marché du travail en les aidant à se préparer au marché de l'emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les ministères des Ressources humaines et de l'Emploi, de la Santé et des Services communautaires ainsi que le ministère de l'Éducation et le Conseil exécutif offrent des programmes et services financés au titre de l'AEPH. Ainsi, les personnes handicapées ont accès à une gamme de programmes et de services offerts directement par les ministères provinciaux ou par d'autres organismes financés par les ministères provinciaux. Les interventions visant à améliorer l'employabilité des personnes handicapées sont fournies en fonction des besoins



individuels. À ce titre, les interventions en question – visant à aider les personnes handicapées à se préparer au marché de l'emploi, à conserver un poste ou à surmonter une crise professionnelle – varient sur le plan de la fréquence et de la durée.

Prestation des services

RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOI

Les fonds versés dans le cadre du Programme d'aide à l'employabilité des personnes handicapées servent à offrir une foule de programmes et de services visant à aider les personnes handicapées à acquérir les compétences et l'expérience dont elles ont besoin pour se préparer à travailler, trouver un emploi et le

conserver. Les clients reçoivent les services et l'aide qui leur permettront de faire des études postsecondaires dans le cadre du programme de prestation de services de formation. En vertu du programme d'emploi assisté, les personnes bénéficient des mesures d'aide leur permettant d'exercer un emploi. Grâce au programme de subventions aux partenaires locaux, les clients handicapés ont accès à des programmes de recherche d'emploi et à de la formation en cours d'emploi auprès de partenaires locaux.

Le programme de prestation de services de formation offre des mesures d'aide et des services aux personnes handicapées admissibles qui veulent suivre de la formation au niveau postsecondaire ou exercer un emploi dans le cadre d'un plan d'emploi établi avec la collaboration du personnel professionnel du ministère des Ressources humaines et de l'Emploi. Les prestations et les services sont les suivants : allocations pour frais de subsistance pendant la période de formation; paiement des frais de transport engagés pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire; paiement des frais de scolarité ou des droits des étudiants; des manuels scolaires; et de mesures de soutien comme un interprète ou un professeur privé. En outre, des programmes d'intervention directe en matière de counselling d'emploi et d'évaluation, de planification de l'emploi, de formation préalable, de formation professionnelle, d'aide technique et autres formes d'aide sont offerts pour donner aux clients accès aux débouchés et à la formation.

Le programme d'emploi assisté sert à créer des débouchés pour les

personnes qui ont une déficience développementale. Des organismes locaux collaborent avec certains milieux pour créer des emplois à l'intention des participants admissibles. Le programme d'emploi assisté offre les mesures d'aide nécessaires pour que les personnes qui ont une déficience développementale puissent exercer un emploi valorisant et intégré dans leur collectivité. Ces mesures d'aide peuvent prendre la forme de séances d'orientation et d'analyse du travail à un soutien à temps plein de la part d'un collègue chargé de veiller à ce que toutes les fonctions liées à l'emploi soient remplies à la satisfaction de l'employeur. Les genres d'emploi pour lesquels une aide peut être offerte sont les suivants : emploi salarié assisté, emploi contractuel, travail indépendant et création d'une petite entreprise.

Le ministère des Ressources humaines et de l'Emploi verse des fonds à des partenaires locaux, afin qu'ils offrent des services et des mesures d'aide aux personnes handicapées admissibles. Ces services et mesures d'aide doivent être conformes au mandat du ministère des Ressources humaines et de l'Emploi et aux objectifs de la Division de l'emploi et des services professionnels. Ces partenaires locaux offrent des services visant à aider les personnes handicapées à se préparer à travailler, à trouver un emploi ou à la conserver. Ces services sont des services d'information et d'orientation vers ses programmes et services pertinents, d'évaluation, de counselling d'emploi et de carrière, de formation professionnelle. Il peut également s'agir d'aides techniques ou d'autres mesures de soutien adaptées.

ÉDUCATION

Le ministère de l'Éducation finance les établissements d'enseignement postsecondaire pour voir s'accroître la participation des étudiants handicapés aux programmes d'éducation et de formation. Les établissements d'enseignement postsecondaire mettent de l'avant des activités d'évaluation et de formation qui visent l'élimination des obstacles liés aux handicaps dans le contexte d'une formation postsecondaire. En outre, on fournit aux étudiants handicapés les mesures de soutien appropriées lorsqu'ils sont en formation ou en milieu de travail. Afin qu'ils suivent et terminent une formation postsecondaire, on fournira également aux étudiants handicapés des technologies d'aide et des techniques d'adaptation, des accompagnateurs et des professeurs privés. Ce type de services renforce les aptitudes requises pour suivre une formation postsecondaire et intégrer le marché du travail, et entrer dans la concurrence dans les deux milieux.

SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Le Ministère finance un ensemble très diversifié d'organismes communautaires qui soutiennent les personnes handicapées et les personnes qui bénéficient des services de toxicomanie. Les organismes communautaires en question fournissent des services de réadaptation qui aident les personnes handicapées à vivre avec leur handicap; ils offrent des mesures de soutien permettant aux personnes handicapées de fonctionner dans un environnement

de travail; ils aident les personnes handicapées à se maintenir en santé, à obtenir de l'aide technique et à se procurer un logement; ils offrent également la formation, des services de préparation à l'emploi et d'orientation professionnelle ainsi que des mesures de soutien visant l'obtention d'un emploi et le maintien en poste; ils aident les adultes à se prévaloir de services qui leur permettront de se préparer au marché du travail, d'y entrer et de conserver leur emploi; ils offrent, en outre, des mesures de soutien à la réadaptation aux personnes handicapées qui travaillent.

CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif offre le programme *Opening Doors* qui permet aux personnes handicapées de travailler au sein de la fonction publique provinciale. De plus, le programme *Opening Doors* fournit aux directeurs des ressources humaines, gestionnaires, superviseurs et cadres supérieurs de la fonction publique provinciale des renseignements, des conseils et des formations concernant les enjeux liés à l'embauche des personnes handicapées. *Opening Doors* exploite également un centre de ressources professionnelles qui offre un large éventail de services d'aide à l'emploi faciles d'accès.

Le tableau suivant présente le total des dépenses associées aux programmes admissibles en vertu de l'initiative sur l'AEPH en 1999-2000 et 2000-2001, ainsi que les contributions du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Résultats de l'exécution des programmes

Ministère	1999-2000	2000-2001
RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOI		
Programme de prestation de services de formation		
Nombre de personnes qui ont participé à des programmes ou reçu des services	284 *	181*
Nombre de personnes occupant un emploi grâce à un programme ou un service	S/O	S/O
Programme d'emploi assisté		
Nombre de personnes qui ont participé à des programmes ou reçu des services	781*	1461*
Nombre de personnes occupant un emploi grâce à un programme ou un service	415	461
Subventions aux partenaires locaux		
Nombre de personnes qui ont participé à des programmes ou reçu des services	243 *	472 *
Nombre de personnes occupant un emploi grâce à un programme ou un service	S/O	S/O
CONSEIL EXÉCUTIF		
Nombre de personnes qui ont participé à des programmes ou reçu des services	900	1000
Nombre de personnes occupant un emploi grâce à un programme ou un service	19	31
ÉDUCATION		
Nombre de personnes qui ont participé à des programmes ou reçu des services	S/O	95
Nombre de personnes occupant un emploi grâce à un programme ou un service	S/O	S/O
SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES		
Nombre de personnes qui ont participé à des programmes ou reçu des services (comprend les services de toxicomanie)	4939*	5181*
Nombre de personnes occupant un emploi grâce à un programme ou un service	S/O	S/O
* Certaines personnes ont pu être comptées plus d'une fois si elles ont participé à plusieurs types d'intervention. S/O signifie qu'il n'y a pas de données pour cet indicateur.		

Dépenses

Programme/ Service	Total pour 1999-2000	Total pour 2000-2001
Ressources humaines et Emploi	6 371 701 \$	6 155 225 \$
Éducation	346 923 \$	346 923 \$
Santé et Services communautaires	3 782 484 \$	3 097 308 \$
Conseil exécutif (<i>Opening Doors</i>)	142 900 \$	142 900 \$
Contribution du gouvernement provincial	6 534 008 \$	5 632 356 \$
Contribution du gouvernement du Canada	4 110 000 \$	4 110 000 \$
Total des dépenses	10 644 008 \$	9 742 356 \$

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Dans le cadre de la conception et de l'élaboration des services financés en vertu de l'AEPH, le gouvernement provincial a voulu s'assurer d'obtenir les commentaires et suggestions des intervenants et des représentants de la collectivité : on a donc invité les organismes communautaires touchés par l'AEPH à nommer des représentants qui s'adresseraient en leur nom aux fonctionnaires provinciaux et fédéraux. Le comité ainsi formé s'est vu attribuer la responsabilité de l'élaboration du programme pluriannuel et du plan de dépenses en vue de la mise en œuvre de l'entente sur l'AEPH. Dans le cadre du processus de collecte de renseignements visant à orienter la mise en œuvre de l'AEPH, les représentants communautaires ont

procédé à une consultation publique, dont les résultats continuent d'orienter et d'informer la mise en œuvre de l'AEPH à Terre-Neuve-et-Labrador.

Personne-ressource du gouvernement provincial

Section de l'emploi et des services professionnels
Ministère des Ressources humaines et de l'Emploi
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Téléphone : (709) 729-3118
Télécopieur : (709) 729-0767
Courriel : kobrien@mail.gov.nf.ca
Site Internet : www.gov.nf.ca/hre

Île-du-Prince-Édouard

Programmes et services

À l'Île-du-Prince-Édouard, les personnes handicapées reçoivent une aide à l'emploi et un soutien professionnel du ministère de la Santé et des Services sociaux. Celui-ci dispose d'une gamme de programmes et de services visant à aider les personnes handicapées qui cherchent un emploi et (ou) ont besoin d'un soutien professionnel.

Prestation des services

COUNSELLING PROFESSIONNEL

Il s'agit d'un service de planification personnalisé, qui est axé sur les activités d'évaluation, de gestion et de coordination des cas, ainsi que de préparation et de suivi des plans de formation effectués par les cinq autorités régionales en matière de santé de l'Île-du-Prince-Édouard.

COUNSELLING EN SANTÉ MENTALE

Ce service permet aux personnes qui en ont besoin d'obtenir l'aide à court terme



d'un thérapeute en regard de problèmes liés à l'emploi. Peuvent également en bénéficier les gens qui risquent de perdre leur emploi ou qui l'ont déjà perdu à la suite d'une maladie mentale ou de problèmes de santé liés au stress en milieu de travail.

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE FORMATION

Ces services sont offerts par des organismes communautaires non gouvernementaux financés en partie ou entièrement par le gouvernement. Ces programmes permettent à nombre de personnes handicapées d'acquérir des compétences, et de profiter de mesures d'intervention emploi et pré-emploi et de possibilités de formation.

FORMATION/BIENS ET SERVICES

Ces services permettent aux personnes handicapées d'obtenir une aide directe à l'emploi et à la formation. Ils visent surtout à éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées peuvent faire face, leur capacité de chercher et d'obtenir un bon emploi pouvant s'en trouver ainsi accrue.

AIDE AU PLACEMENT

Dans le cadre de ce programme d'aide, les personnes handicapées peuvent bénéficier de subventions salariales visant à les aider à revenir sur le marché du travail après l'avoir quitté pendant une longue période.

Résultats de l'exécution des programmes

Indicateurs de résultats	1999-2000	2000-2001
Nombre de personnes qui participent aux programmes et (ou) services	2 700 *	2 900 *
Nombre de personnes qui ont terminé un programme	350 *	420 *
Nombre de personnes qui ont obtenu un emploi après avoir bénéficié d'un programme et (ou) d'un service	240 *	270 *
Nombre de personnes qui ont conservé leur emploi malgré une crise professionnelle	300 *	300 *

* Ces chiffres ne représentent que des estimations en raison de la capacité actuellement restreinte de la province de recueillir des données par voie électronique. En outre, certaines personnes peuvent avoir été comptées plus d'une fois si elles ont participé à plusieurs types d'intervention.

Dépenses

Programme / Service	Total pour 1999-2000	Total pour 2000-2001
Counselling professionnel	288 214 \$	264 584 \$
Counselling en santé mentale	503 263 \$	516 404 \$
Formation communautaire	362 624 \$	448 430 \$
Formation/biens et services	267 851 \$	200 874 \$
Aide au placement	126 596 \$	275 403 \$
Coordination	95 981 \$	101 344 \$
Contribution provinciale	1 019 529 \$	1 182 039 \$
Contribution du gouvernement du Canada	625 000 \$	625 000 \$
Dépenses totales	1 644 529 \$	1 807 039 \$

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Au cours de la période de deux ans qui fait présentement l'objet d'un examen, l'Île-du-Prince-Édouard a restructuré et mis à jour ses programmes et services d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées, ainsi que leur mode de prestation. On a mené de nombreuses consultations auprès du public, de membres d'organisations de personnes handicapées, d'employeurs

et d'autres intervenants. On a également mis sur pied le Comité consultatif de Développement des ressources humaines Canada de l'Î.-P.-É. pour les problèmes des personnes handicapées, dont les membres ont participé, à titre de représentants des personnes handicapées, à ce processus.

Personne-ressource du gouvernement provincial

Coordonnateur des services et des mesures de soutien pour les personnes handicapées
Ministère de la Santé et des Services sociaux
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Téléphone : (902) 368-6530
Télécopieur : (902) 368-6136
Courriel : bdbertelsen@ihis.org

Nouvelle-Écosse



Programmes et services

L'entente Canada-Nouvelle-Écosse sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées prévoit l'injection de fonds fédéraux dans un ensemble de programmes provinciaux conçus pour améliorer la présence, sur le marché du travail, des adultes handicapés en âge de travailler, en les aidant à se préparer au marché du travail ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi. Environ 16 000 personnes ont directement bénéficié de ce type de programmes provinciaux en 1999-2000.

En Nouvelle-Écosse, les programmes et services d'aide à l'employabilité sont offerts par les ministères des Services communautaires, de l'Éducation et de la Santé. Les personnes handicapées peuvent se prévaloir des programmes et services aussi longtemps qu'elles souffrent d'un handicap. En conséquence, les interventions visant à améliorer l'employabilité des personnes handicapées, à les aider à

entrer sur le marché du travail ou à surmonter une crise professionnelle sont souvent à long terme.

Prestation des services

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Au total, 3 400 personnes handicapées ont bénéficié du programme d'aide à l'employabilité de 1999 à 2001, en se prévalant des services d'évaluation, d'orientation professionnelle ou de formation. Les prestataires des services communautaires ont accès à des services de première ligne comme l'orientation vers les services et programmes appropriés ainsi que la transmission de renseignements sur ces derniers, l'évaluation des handicaps, l'orientation professionnelle, l'acquisition

de compétences et l'accès à des aides médicale et technique. Il incombe aux conseillers en matière d'aide à l'employabilité d'évaluer la demande du client, de prodiguer des conseils et d'évaluer les éléments en cause afin de déterminer l'admissibilité au programme, et d'élaborer, de concert avec le demandeur, un plan de formation professionnelle réaliste et réalisable. Environ 350 personnes ont mené à terme leur plan de formation, et 450 ont été embauchées en 1999-2000. En outre, 23 personnes ont gardé leur poste durant une crise professionnelle. Une fois le plan de formation professionnelle établi, le conseiller en orientation peut recommander aux responsables des programmes et services de réadaptation du ministère de l'Éducation de mettre à la disposition des personnes concernées les aides et services requis pour mettre en œuvre et mener à terme le plan de formation.

ÉDUCATION

Environ 900 étudiants et travailleurs handicapés ont eu accès à des services de soutien par l'entremise des programmes et services de réadaptation, ce qui leur a permis de suivre une formation postsecondaire et de conserver un emploi en 1999-2000 et 2000-2001. Les activités d'évaluation et de formation mises de l'avant par le Ministère visent l'élimination des obstacles rencontrés par les personnes handicapées qui suivent une formation postsecondaire ou évoluent dans un milieu de travail donné. Les étudiants handicapés ont ainsi accès à des mesures de soutien en situation de formation ou en milieu de travail. Afin de

permettre aux personnes handicapées de suivre et de terminer leur formation postsecondaire, on leur donne accès à des technologies ergonomiques d'aide et d'adaptation, à des interprètes, à des accompagnateurs ou à des professeurs privés. Ce type de services renforce les aptitudes requises pour suivre une formation postsecondaire et intégrer le marché du travail, et entrer dans la concurrence dans les deux milieux.

SANTÉ

Les services de traitement des dépendances offrent des programmes visant à réduire les effets nuisibles liés aux dépendances qui empêchent les personnes de se préparer au marché du travail et d'obtenir et de conserver un emploi. Les interventions visent l'acquisition de compétences générales et le renforcement de la motivation et des capacités qui permettront à la personne de surmonter sa dépendance. En voyant leur employabilité s'améliorer, les personnes souffrant d'un problème de dépendance acquièrent la confiance en soi requise pour décrocher ou conserver un emploi, ainsi que des capacités qui leur permettront d'éviter la rechute et les crises professionnelles. Environ 7 200 personnes se sont prévaluées de services de traitement des dépendances en 1999-2000. En outre, on a aidé 1 400 personnes à conserver leur emploi durant une crise professionnelle.

Les services de traitement des dépendances font partie d'un continuum de soins : éducation préventive et communautaire, évaluation, gestion du sevrage et services communautaires. Le traitement et les services de

réadaptation sont adaptés aux besoins du client en fonction d'une évaluation continue. Ainsi, les clients bénéficient, par intervalles, de plusieurs programmes, selon l'orientation qu'ils doivent suivre pour surmonter leur dépendance. En 1999-2000, environ 4 450 personnes ont réussi à mener à bien un programme, et approximativement 800 personnes ont trouvé un nouvel emploi.

Les services de gestion du sevrage englobent des programmes de désintoxication supervisée, et permettent à la personne dépendante d'entamer un processus de counseling individuel et collectif par l'entremise du programme *Treatment Orientation*. Les services communautaires offrent des traitements structurés qui aident le client à élaborer un plan réaliste pour surmonter les difficultés liées à l'emploi ou à la vie professionnelle : les services en question visent à renforcer les capacités d'adaptation de la personne,

à fournir des renseignements de base sur la dépendance et ses effets sur les plans physique, affectif, cognitif et spirituel, à analyser les sentiments, les attitudes, l'estime de soi et les questions liées à la croissance personnelle dans un contexte positif, et à mettre en œuvre un plan de réintégration du marché de l'emploi. Selon les besoins du client, la plupart des services pourront être accessibles par un système de consultations externes de jour. Les services de consultation externe constituent également un mécanisme de soutien pour les clients qui ont bénéficié de services plus intensifs visant à renforcer, à long terme, leur rétablissement, ainsi qu'à améliorer leur employabilité.

Résultats de l'exécution des programmes

Nous ne disposons d'aucune donnée sur le sujet.

Dépenses

Selon les ministères : 1999-2000

	Contribution provinciale	Contribution du gouvernement du Canada	Dépenses totales
Services communautaires, Aide à l'employabilité	851 874 \$	632 428 \$	1 484 302 \$
Éducation, Programmes et services de réadaptation	2 021 253 \$	1 996 000 \$	4 017 253 \$
Santé, Services de traitement des dépendances	12 549 645 \$	4 816 572 \$	17 366 217 \$

Selon les ministères : 2000-2001

	Contribution provinciale	Contribution du gouvernement du Canada	Dépenses totales
Services communautaires, Aide à l'employabilité	715 584 \$	632 428 \$	1 348 012 \$
Éducation, Programmes et services de réadaptation	2 034 491 \$	1 996 000 \$	4 030 491 \$
Santé, Services de traitement des dépendances	12 055 051 \$	4 816 572 \$	16 871 623 \$

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

On a formé un comité de référence sur l'AEPH dont le mandat est de faire part au gouvernement de la Nouvelle-Écosse du point de vue de la communauté des personnes handicapées relativement à l'entente sur l'AEPH et sa mise en œuvre. En 2000-2001, un comité de référence « par intérim » a élaboré et proposé un cadre de référence pour l'établissement d'un comité de référence permanent sur l'AEPH. Ce comité est constitué de représentants communautaires de la Commission des personnes handicapées et d'autres intervenants clés du milieu des personnes handicapées.

Le Comité de référence conseille le comité Canada-Nouvelle-Écosse de mise en œuvre de l'AEPH au sujet de la

planification, de la mise en œuvre, de la gestion, de l'évaluation et des mécanismes redditionnels de l'entente sur l'AEPH. Le Comité de référence peut examiner et commenter les changements proposés aux programmes et services qui seront mis en œuvre dans le cadre du programme pluriannuel et du plan des dépenses; faire des suggestions visant l'amélioration de la conception et de la prestation des services et de l'exécution des programmes financés en vertu de l'AEPH; recommander un mécanisme qui permettra à la collectivité de prendre part à la prestation des services de l'AEPH à l'échelle de la province; ainsi que passer en revue et commenter le cadre redditionnel.

De plus, les représentants du programme d'AEPH rencontrent chaque année le réseau provincial de concertation et de partenariat formé par Développement des ressources humaines Canada pour faire part des modifications apportées au programme

et obtenir une rétroaction de la collectivité. En outre, les représentants du programme rencontrent régulièrement les comités de concertation et de partenariat à l'échelle locale.

Personne-ressource du gouvernement provincial

Mme Shulamith Medjuck
Conseillère principale
Unité des initiatives sociales
fédérales-provinciales
Services communautaires de
Nouvelle-Écosse
C.P. 696
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T7
Téléphone : (902) 424-4039
Télécopieur : (902) 424-0502
Courriel : medjucs@gov.ns.ca

Nouveau-Brunswick



Programmes et services

Au Nouveau-Brunswick, les services d'emploi accessibles aux personnes handicapées sont principalement offerts par les ministères de la Formation et du Développement de l'emploi, de la Santé et du Bien-être, et des Services familiaux et communautaires. Chaque ministère offre divers programmes et services visant les personnes handicapées désireuses de travailler, par exemple, des services de présentation d'emploi, des subventions salariales, ou encore de la formation en milieu de travail.

Prestation des services

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Les personnes handicapées désireuses de travailler peuvent se prévaloir de services de counselling d'emploi, de présentation, d'évaluation du client et de coordination des services de soutien. La banque de données Habiletés visibles, qui répertorie le nom des clients handicapés à la recherche d'un emploi, sert à organiser les services de présentation.

Les services d'emploi pour les personnes handicapées visent à aider les personnes handicapées à décrocher un emploi et à repérer leurs compétences et habiletés, à faire le lien entre les employeurs et les personnes handicapées afin de donner l'occasion à ces dernières d'entrer sur le marché du travail, à donner l'occasion aux personnes handicapées sans emploi d'acquérir une expérience de travail, et à sensibiliser la population du Nouveau-Brunswick aux enjeux touchant les personnes handicapées et l'emploi.

Le registre Habiletés visibles sert de lien entre les personnes handicapées et les employeurs potentiels. Les employeurs peuvent profiter d'incitatifs financiers par l'entremise de deux programmes de subventions salariales : le programme Égalité d'emploi et le programme Action Travail.

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

Les services de santé mentale offrent des soins de courte durée aux patients souffrant de troubles psychiques qu'il sera possible de traiter en quelques séances de thérapie – on pense par exemple à une personne subissant un stress qui altère son rendement au travail. Les services de santé mentale offrent également des soins de longue durée aux patients atteints de maladie mentale chronique. Ces patients ont souvent besoin de formation et d'éducation, de préparation à l'emploi, de stratégies de recherche d'emploi et de mesures de soutien à la réadaptation.

Les objectifs des services de santé mentale sont les suivants : aider les personnes atteintes de maladie mentale à approfondir leur formation, à entrer sur le marché du travail et à conserver un emploi; offrir des mesures de soutien à la réadaptation; défendre les intérêts des personnes atteintes de maladie mentale; et établir des partenariats avec des organismes communautaires qui offrent des programmes de formation professionnelle.

Des services axés sur l'emploi sont offerts dans 13 centres communautaires de santé mentale, où les clients sont évalués individuellement par des conseillers et des thérapeutes qui établissent un diagnostic. Si l'emploi est un facteur clé relativement au diagnostic établi, on offre au client les services décrits ci-dessus.

Par l'entremise de ses services de traitement des dépendances, le Ministère tente de réduire les coûts humains et économiques que doivent absorber les personnes, les familles et

les collectivités relativement à la consommation excessive d'alcool et de drogues et au jeu compulsif. Le ministère de la Santé et du Mieux-être fait également la promotion d'un mode de vie sain et d'une participation accrue au marché du travail. Les services de traitement des dépendances exigent la mise en place d'un continuum intégré de services de prévention et de traitement afin de répondre aux besoins de tous les Néo-Brunswickois à risque, et de ceux qui ont déjà un problème d'alcool, de drogue ou de jeu compulsif. Le personnel des services de traitement des dépendances a pour mandat d'aider les personnes à conserver leur emploi, ou de faire en sorte qu'elles redeviennent aptes à décrocher un emploi ou à retourner sur le marché du travail.

Les services de traitement des dépendances aident les patients – y compris les personnes handicapées – à se préparer au marché de l'emploi, ou à trouver un emploi et à le conserver, en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de prévention et de traitement, comme les programmes de désintoxication et de réadaptation, les services de consultation externe et les projets de recherche.

Les objectifs du ministère de la Santé et du Mieux-être sont les suivants : offrir aux personnes dépendantes des services de désintoxication dans un environnement sûr; offrir un ensemble de services de consultation externe aux personnes souffrant d'une dépendance ainsi qu'à leur famille; offrir un traitement intensif à court terme de la toxicomanie (d'une durée de trois à quatre semaines) en établissement; et offrir des soins de longue durée (six mois) en

établissement aux patients qui n'ont accès à aucune mesure de soutien à l'échelle communautaire.

SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le programme de services de soutien à la formation et à l'emploi offre aux personnes handicapées des services de formation et de renforcement de l'emploi qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs sur le plan professionnel, de décrocher un emploi ou de recommencer à travailler si elles en ont été empêchées pendant un certain temps. Les principaux objectifs de ce programme sont d'éliminer les problèmes rencontrés par les personnes handicapées afin qu'elles puissent entrer dans la concurrence au même titre que les personnes non handicapées sur le plan de la recherche

d'emploi, et d'aider les personnes handicapées à faire la transition entre l'école et le travail en se prévalant de services de formation et d'emploi.

Les services de soutien à la formation et à l'emploi sont offerts à l'échelle locale. Les personnes handicapées qui ont besoin de se prévaloir de ces services peuvent communiquer avec le bureau local le plus près de chez elles ou s'y rendre afin que l'on cerne leurs besoins et que l'on détermine les services dont elles auront éventuellement besoin. Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé, on fait souvent appel à des gestionnaires de cas, des conseillers en carrières et des coordonnateurs du placement.

Résultats de l'exécution des programmes

Indicateurs de résultats	1999-2000	2000-2001
Nombre de personnes qui ont participé à un programme ou se sont prévaluées d'un service	9 309	10 979
Nombre de personnes qui ont terminé un programme	3 309	2 388
Nombre de personnes embauchées à la suite d'un programme, d'un service ou d'une intervention	939	1 196
Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	3 516	5 940
Nombre de personnes sur des listes d'attente pour se prévaloir d'un service	S/O	S/O

- Certaines personnes ont peut-être été comptées plus d'une fois si elles ont participé à plusieurs types d'intervention ou à plusieurs programmes durant l'exercice.
- On ne peut faire état, à l'heure actuelle, des indicateurs de résultats relatifs aux listes d'attente, mais on en tiendra compte dans le cadre de l'évaluation.

Dépenses

Programme ou ministère	Contribution provinciale		Contribution du gouvernement du Canada		Dépenses totales	
	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Santé et Mieux-être, Services de traitement des dépendances	3 958 879 \$	4 560 102 \$	3 111 660 \$	3 111 660 \$	7 070 539 \$	7 671 762 \$
Santé et Mieux-être Services de santé mentale	2 213 621 \$	2 523 051 \$	1 348 240 \$	1 348 240 \$	3 561 861 \$	3 871 292 \$
Services familiaux et communautaires, Services de soutien à la formation et à l'emploi	898 099 \$	928 981 \$	734 100 \$	734 100 \$	1 632 199 \$	1 663 081 \$
Formation et Développement de l'emploi, Services d'emploi	84 681 \$	51 326 \$	80 000 \$	80 000 \$	164 681 \$	131 326 \$
Total	7 155 280 \$	8 063 460 \$	5 274 000 \$	5 274 000 \$	12 429 280 \$	13 337 460 \$

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Un groupe de travail a été formé pour donner lieu à des discussions sur les enjeux relatifs aux programmes et services offerts en vertu de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées. Le groupe de travail, nommé Groupe de consultation des intervenants en matière d'aide à l'employabilité des personnes handicapées, avait pour principaux objectifs de cerner les enjeux liés à l'employabilité dans le cadre de l'entente et d'agir comme véhicule pour aborder ces enjeux, de rendre compte des mesures prises relativement aux enjeux cernés, et de transmettre les renseignements sur les initiatives à l'échelle fédérale, provinciale et locale.

Le groupe était constitué de représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement provincial, d'organismes non gouvernementaux, de groupes de revendication et de fournisseurs de services.

Personne-ressource du gouvernement provincial

Ministère des Services familiaux et communautaires
Direction de la politique et des relations fédérales-provinciales
C.P. 6000, 520, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-2001
Télécopieur : (506) 453-7478
Courriel : www@gnb.ca
Site Internet : <http://gov.nb.ca/Fcs-sfc/Index-e.htm>



Programmes et services

Au cours de la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2001, dix programmes à frais partagés, offerts par deux ministères ontariens (Santé et Soins de longue durée, et Services sociaux et communautaires), étaient inscrits dans le cadre de l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées. Certains de ces programmes – comme le volet Soutien de l'emploi du Programme de soutien aux personnes handicapées (POSPH) – offrent une vaste gamme de biens et de services visant à aider les personnes handicapées, quelle que soit la nature de leur handicap. D'autres programmes visent des groupes cibles (c'est le cas, par exemple, des programmes offerts par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée aux personnes atteintes d'une maladie mentale) ou fournissent des services bien précis (c'est le cas des programmes d'assistance en milieu de travail financés par le ministère des Services sociaux et communautaires, qui s'appelle, depuis avril 2002, ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance).

Prestation des services

MINISTÈRE DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ, À LA FAMILLE ET À L'ENFANCE

Volet Soutien de l'emploi du Programme de soutien aux personnes handicapées

Le volet Soutien de l'emploi du Programme de soutien aux personnes handicapées (POSPH) représente une nouvelle approche de programme d'aide à l'emploi des personnes handicapées. Ce programme permet d'aider les personnes handicapées à dénicher un bon emploi. Le Cadre multilatéral pour l'aide à l'employabilité des personnes handicapées, élaboré conjointement par les provinces/territoires et le gouvernement du Canada, a établi comme principe clé qu'il importe d'aider ces gens à trouver un véritable emploi.

Le Soutien de l'emploi est l'un des deux volets du POSPH. Le volet Soutien du revenu permet quant à lui aux personnes handicapées admissibles à ce programme de recevoir une aide financière et des prestations. Ces deux volets du POSPH sont très différents des programmes de prestations sociales antérieurs en ce sens que l'on ne considère plus désormais les personnes handicapées comme étant « inaptées au travail de façon permanente ». Dans le cadre du programme du Soutien de l'emploi, on reconnaît que les personnes handicapées veulent et peuvent travailler, dans la mesure où l'on élimine les obstacles liés à leur handicap. Ce programme est fondé sur deux principes clés : service adapté aux besoins et choix des consommateurs.

Ce programme répond aux besoins de groupes de gens, ayant divers handicaps ou intérêts. Les clients qui y sont admissibles peuvent bénéficier d'une vaste gamme de mesures visant à aplanir les obstacles à l'emploi auxquels ils font face en raison de leur handicap et à leur permettre d'obtenir un bon emploi, c'est-à-dire un emploi ne leur offrant pas moins que le salaire minimum. Ils peuvent utiliser les fonds accordés pour entreprendre un travail autonome ou participer à une entreprise commerciale en vue d'obtenir un salaire équivalant au moins au salaire minimum.

Le volet Soutien de l'emploi du POSPH offre des services, entre autres, de préparation et de planification en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'aide au transport, d'encadrement professionnel, de placement et d'interprète ou d'interprète tactile. Des biens, comme des logiciels adaptatifs, des aides à la mobilité, ainsi que les

outils et le matériel requis pour suivre des cours de formation professionnelle, peuvent également être fournis. Le client choisit les biens et les services qui répondent à ses besoins, ainsi que le fournisseur. Dans son plan d'emploi, le client précise ses objectifs d'emploi, ainsi que les biens et les services dont il a besoin et les obstacles, liés à son handicap, qu'il doit éliminer pour atteindre ses objectifs.

Les personnes désireuses de participer au programme doivent suivre les quatre étapes suivantes :

1. les personnes intéressées remplissent une trousse de demande;
2. les personnes admissibles au programme rédigent un plan d'emploi;
3. les clients signent un accord de financement dans le cadre du programme Soutien de l'emploi; et
4. les clients reçoivent les biens et les services prévus aux termes de l'accord de financement conclu dans le cadre du programme.

Les biens et les services qu'a demandés le client sont fournis directement par des organismes, des entreprises et d'autres organisations de sa collectivité. En vue d'aider les clients à atteindre leurs objectifs, les employés du Ministère sont chargés, à titre d'intermédiaires, d'aiguiller les clients vers les fournisseurs.

En janvier 1999, on a lancé le volet Soutien de l'emploi du POSPH. Ce programme est donc pleinement opérationnel depuis l'exercice 1999-2000. Au cours de son premier exercice d'activités, il a permis de fournir des services à environ 4 400 clients. On prévoit que, d'ici quelques années, il en

viendra à servir de 8 000 à 10 000 personnes par année.

Les données relatives à ce programme sont restreintes, ses activités n'ayant commencé qu'en 1999-2000. Toutefois, les données dont nous disposons révèlent que 60 % des clients qui ont mené à bien leur plan d'emploi en 1999-2000 ont déniché un emploi et que 30 % ont même réussi à le conserver malgré une crise professionnelle.

Programmes d'assistance au travail pour les personnes handicapées et celles souffrant de troubles développementaux

Ces programmes visent à aider les personnes handicapées qui ont besoin d'une aide supplémentaire à s'adapter à leur milieu de travail – que ce soit sur le plan physique ou encore pour faire face au stress, relever des défis ou tout simplement répondre aux exigences quotidiennes d'un emploi. En général, le personnel de programme offre des services personnalisés à l'employé inscrit au programme ou lui sert d'intermédiaire avec son employeur. Il s'agit en fait de services d'encadrement professionnel. Ces services sont offerts de façon continue ou ponctuelle. Certains clients doivent d'abord être étroitement encadrés, quoique ce besoin finisse par s'estomper, voire disparaître, après un certain temps.

Services de réadaptation professionnelle, services de réadaptation pour les personnes handicapées et ateliers protégés

On a remplacé le programme des

Services de réadaptation professionnelle par le volet Soutien de l'emploi du POSPH, lequel, en vertu de l'entente sur l'AEPH, n'est plus à frais partagés après la période de « transition ». Les services offerts dans le cadre du programme de Services de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées sont qualifiés en général de services pré-emploi. Dans certains cas, ils peuvent avant tout aider une personne à s'adapter à son handicap dans sa vie quotidienne. Ce pourrait être pour elle un grand pas de fait en vue d'obtenir un emploi. Les ateliers protégés sont destinés aux personnes gravement handicapées ou souffrant de multiples handicaps qui n'arrivent pas à trouver un bon emploi. Ces programmes permettent aux personnes qui y sont inscrites de participer à des activités utiles dans la collectivité et d'acquérir des compétences importantes dans les domaines, entre autres, de la communication et des soins auto-administrés. Dans d'autres cas, les personnes inscrites au programme peuvent également prendre part à des activités qui s'apparentent au travail. Ces services sont offerts par des organismes communautaires.

SANTÉ ET SOINS DE LONGUE DURÉE

Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont financés par le Bureau ontarien de lutte contre la toxicomanie, qui relève du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Ils sont tous

financés par le truchement de paiements de transfert à des organismes indépendants. Les services offerts comprennent les suivants :

- services de gestion de soins de désintoxication non médicaux, qui permettent au client de se prévaloir d'autres services pendant la durée de sa cure de désintoxication;
- services d'évaluation/d'aiguillage, qui comportent une évaluation approfondie de la capacité du client de suivre avec succès une cure de désintoxication, ainsi qu'un aiguillage vers le service et le traitement le mieux adapté à ses besoins;
- services de counselling non résidentiels qui permettent aux clients de participer à des programmes individuels, de groupe ou de jour/de soir en vue d'apprendre à maîtriser leur dépendance, ainsi qu'à gérer les problèmes qui y sont liés et leur mode de vie;
- cures de désintoxication résidentielles à court (21 jours) et à long termes (jusqu'à six mois), qui permettent aux clients d'apprendre, dans un milieu sain, à maîtriser leur dépendance, à éliminer les problèmes qui y sont liés et à améliorer leur mode de vie; et
- centre de réadaptation pour toxicomanes, dans lesquels on offre des programmes (d'une durée maximale de six mois) de désintoxication et de formation pratique en dynamique de la vie et en perfectionnement pré-emploi.

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie devraient permettre aux clients qui détiennent un emploi de le conserver et à ceux qui sont au chômage, de suivre des

programmes de formation en dynamique de la vie et de perfectionnement pré-emploi visant à accroître leur degré d'employabilité.

PROGRAMMES EN SANTÉ MENTALE

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario finance une série de programmes d'aide à l'emploi destinés aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave. Ces services sont fournis directement dans les hôpitaux psychiatriques de la province ou par l'entremise d'un tiers, par exemple un hôpital général ou un organisme communautaire de santé mentale.

Comme les services aux personnes atteintes d'une maladie mentale font partie d'un système en constante évolution, le nombre et le type de programmes d'aide à l'emploi seront modifiés en conséquence.

Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie offerts dans les hôpitaux psychiatriques de la province

Ces programmes permettent aux personnes ayant deux problèmes (c.-à-d. les personnes atteintes d'une maladie mentale et d'une toxicomanie) d'obtenir une évaluation globale de leur cas, le traitement qui s'impose et des soins continus. Depuis 2000-2001, ces programmes ne remplissent plus les critères du programme d'AEPH ouvrant droit au partage des coûts.

Hôpitaux psychiatriques et généraux de la province

Les programmes offerts aux patients hospitalisés ou non dans des hôpitaux psychiatriques et généraux leur permettent de bénéficier des services suivants : formation/perfectionnement professionnel, placement, développement/création d'un emploi, planification/counselling professionnel et formation en milieu de travail. Ces programmes ont pour objectif d'aider les personnes atteintes d'une maladie mentale grave à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. À cause du dessaisissement des actifs ou de la fermeture des hôpitaux psychiatriques provinciaux, nous avons commencé à transférer la direction des hôpitaux psychiatriques provinciaux aux hôpitaux généraux en 2000.

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN DE L'EMPLOI POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE MENTALE

Assistance au travail

Des services d'assistance au travail et d'autres services liés à l'emploi sont offerts par une panoplie d'organismes et d'entreprises communautaires dont le mandat est de répondre aux besoins des personnes atteintes d'une maladie mentale grave. Créées et gérées par des consommateurs/survivants, certaines de ces entreprises offrent des services parallèles de soutien de l'emploi. D'autres sont parrainées par des organismes de santé mentale, qui se chargent de les gérer et de veiller à

ce qu'on y offre des services de réadaptation et de soutien de l'emploi aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave. Ces deux types d'entreprise offrent des perspectives d'emploi à des consommateurs/survivants ne payant pas moins que le salaire minimum. En outre, certains organismes communautaires n'offrent que des mesures de soutien de l'emploi aux personnes atteintes d'une maladie mentale, tandis que d'autres fournissent des services, entre autres, de gestion de cas, qui peuvent comprendre un volet de soutien de l'emploi. Ces programmes ont pour objectif global d'accroître le degré d'employabilité des gens en les aidant à bien se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Les éléments clés des mesures de soutien de l'emploi sont les suivants :

- création/développement d'un emploi et communication avec les employeurs;
- formation/perfectionnement professionnel ou scolaire;
- formation professionnelle au travail;
- formation en recherche d'emploi/placement;
- planification d'un emploi/counselling professionnel; et
- soutien pour l'apprentissage continu/de l'emploi.

Soutien pour l'éducation

Administrés dans le cadre du système des collèges communautaires, ces programmes sont offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave qui veulent poursuivre leurs études et (ou) dénicher un emploi. Parmi les services offerts, mentionnons des cours d'anglais langue seconde, une formation

universitaire continue et (ou) de rattrapage, des séances de planification professionnelle et un soutien sur place.

Ces programmes visent à aider les gens à établir leurs objectifs professionnels.

Dépenses

Programme ou direction générale	Contribution provinciale (en millions de \$)		Contribution du gouvernement du Canada (en millions de \$)		Dépenses totales (en millions de \$)	
	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Soutien de l'emploi du POSPH	7,605	11,287	6,795	11,287	14,377	22,573
Assistance en milieu de travail	8,009	6,183	7,191	6,183	15,215	12,366
Services de réadaptation professionnelle	0,355	NIL	0,317	NIL	0,672	NIL
Services de réadaptation pour personnes handicapées	5,998	5,184	0,702	0,476	6,722	5,660
Ateliers protégés	14,270	17,234	8,730	6,247	23,088	23,481
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie	46,103	64,774	26,097	24,875	72,236	89,619
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie offerts dans les hôpitaux psychiatriques de la province	1,030	S/O*	0,970	S/O	2,054	S/O
Programmes liés à l'emploi, offerts dans les hôpitaux psychiatriques et généraux de la province	3,828	1,568	3,472	1,568	7,347	3,135
Programmes communautaires de soutien de l'emploi pour les personnes atteintes d'une maladie mentale	1,422	4,917	1,278	4,917	2,705	9,834
Total partiel	88,620	111,115	55,552	55,552	144,172	166,667
Frais administratifs @ 15 %	11,816	15,190	9,810	9,810	21,626	25,00
TOTAL	100,436	126,305	65,362	65,362	165,798	191,667

*Note : Depuis 2000-2001, les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie offerts dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux ne sont plus admissibles au partage des coûts.

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Volet Soutien de l'emploi du Programme de soutien aux personnes handicapées

De 1996 à 1998, le ministère des Services sociaux et communautaires a mené de nombreuses consultations auprès de personnes handicapées, de consommateurs, de groupes de revendication, de fournisseurs de services et d'employeurs, afin d'obtenir de l'aide en vue d'élaborer un nouveau système de soutien de l'emploi pour les personnes handicapées. Au total, on a consulté plus de 200 personnes et groupes.

Ces consultations ont permis au Ministère de constater que les consommateurs et les groupes de revendication tiennent à ce qu'on établisse un système de soutien visant à éliminer ou à réduire les obstacles à l'emploi auxquels font face les personnes handicapées. Celles-ci veulent accéder à des emplois véritables assortis d'un salaire au moins minimum, obtenir des services rapides et dynamiques, et exercer un certain pouvoir sur les services qu'elles reçoivent.

À la suite de ces discussions, le Ministère a établi les principes suivants au regard du volet Soutien de l'emploi du Programme de soutien aux personnes handicapées :

- la participation au programme est optionnelle;
- lorsque cela leur est possible, les clients peuvent établir eux-mêmes leur plan d'emploi et leur stratégie de recherche d'emploi, et les gérer;

- les clients qui s'inscrivent spontanément au programme reçoivent un service rapide et n'ont pas à passer par un long processus d'approbation;
- les clients devraient être à même de choisir leur fournisseur de services; et
- les clients doivent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans leur plan d'emploi. Les employés du Ministère sont tenus de veiller à ce que les clients reçoivent le soutien dont ils ont précisé avoir besoin dans leur plan d'emploi, et de respecter les ententes de financement conclues à l'égard du Soutien de l'emploi.

Services en santé mentale

En 1998, on a mené de nombreuses consultations à la demande du ministre de la Santé afin d'évaluer les progrès accomplis en regard de la réforme du système ontarien de santé mentale. Les personnes consultées ayant fait valoir l'importance d'élaborer une stratégie en ce sens, on a publié, en 1999, le document intitulé *Franchir les étapes : Plan des mise en oeuvre continue de la réforme du système santé mentale*. Ce cadre stratégique précisait l'importance des mesures de soutien de l'emploi dans le cadre du continuum de services offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave, les besoins en matière d'orientation stratégique dans ce domaine étant grands.



Personne-ressource du gouvernement provincial

Unité des services à la clientèle
Ministère ontarien des Services
à la collectivité, à la famille et à l'enfance
Salle M1-57
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Téléphone : 1 (888) 789-4199
Télécopieur : (416) 325-7136
ATS : 1 (800) 387-5559

Manitoba



Programmes et services

Les programmes du Manitoba financés au titre de l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) appartiennent à quatre domaines majeurs de programme et sont exécutés par deux ministères : Services à la famille et Logement Manitoba, et Santé Manitoba. Chacun des domaines de programme vise une population cible distincte.

Prestation des services

SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT MANITOBA

Réadaptation professionnelle

Le programme de réadaptation professionnelle offre un large éventail de mesures de soutien et de services axés sur l'emploi et visant à aider les adultes aux prises avec des troubles de développement, une déficience physique ou psychique ou des difficultés d'apprentissage. Le programme

comprend des services d'évaluation, de planification et d'orientation professionnelles, de formation au travail, de formation scolaire, de recherche d'emploi et de suivi après l'embauche. Il finance également les mesures de soutien pour les personnes handicapées comme l'aide et l'équipement techniques, ainsi que les frais de scolarité, les livres, les fournitures, le transport et les services d'interprétation.

Des conseillers en orientation professionnelle offrent des services de réadaptation professionnelle dans huit bureaux régionaux du ministère des Services à la famille et du Logement et trois organismes désignés. Comme le montre la liste suivante, chaque

organisation répond aux besoins de personnes atteintes d'une forme particulière d'handicap.

- Services à la famille et Logement Manitoba – troubles de développement, déficience psychique ou difficultés d'apprentissage.
- Institut national canadien pour les aveugles – déficiences visuelles.
- Association canadienne des paraplégiques – lésions de la moelle épinière.
- Société pour les personnes handicapées du Manitoba – tout autre type de handicap physique, notamment les déficiences auditives.

SANTÉ MANITOBA

Santé mentale

Santé Manitoba soutient directement ou indirectement plusieurs programmes et services offrant aux adultes atteints de maladie mentale un vaste éventail de services axés sur l'emploi. Sur le plan de l'aide à l'employabilité, Santé Manitoba préconise une approche selon laquelle les patients doivent choisir, obtenir et conserver un emploi. À l'intérieur de cette structure, les services d'emploi bénéficiant du soutien de Santé Manitoba aident les personnes atteintes de maladie mentale à réussir et à être heureuses dans l'environnement de travail qu'elles ont choisi, tout en leur fournissant les mesures de soutien adéquates.

Les services d'aide à l'employabilité financés en vertu de l'entente sur l'AEPH peuvent être regroupés en trois catégories :

- services d'aide à l'employabilité financés directement par Santé Manitoba;
- services d'aide à l'employabilité offerts par les offices régionaux de la santé; et
- services d'aide à l'employabilité offerts par des organismes indépendants et financés par un office régional de la santé.

Organismes de lutte contre la toxicomanie

Le ministère de la Santé subventionne des organismes externes qui offrent des traitements aux personnes souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie (neuf agences en 1999-2000 et sept en 2000-2001). L'objectif principal de chacun de ces organismes est de travailler avec le client afin qu'il surmonte sa dépendance. Toutefois, chaque programme de traitement comprend une composante visant l'employabilité, laquelle soutient le client en l'aidant à acquérir les compétences requises pour être disposé à entrer sur le marché du travail ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

L'importance de la composante du programme liée à l'emploi dépend souvent de la taille de l'organisme et de la durée du programme qu'il offre. Les gros organismes incluront une composante visant l'employabilité dans leurs programmes généraux, tandis que les petits organismes dirigeront leurs clients vers des ressources communautaires spécialisées en emploi, tout en continuant de les soutenir sur le plan émotif et de leur donner accès à des mesures d'aide personnelle par l'entremise de services

de consultation. Les organismes de lutte contre la toxicomanie liés par l'entente de partage des coûts en vertu de l'AEPH servent des populations cibles distinctes.

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

Les programmes de la Fondation manitobaine de lutte contre la dépendance, financés au titre de l'entente sur l'AEPH, offrent un vaste éventail de services axés sur l'emploi aux adultes souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie. La Fondation donne aux gens qui participent à ces programmes l'occasion de réussir professionnellement en coordonnant une gamme de services de soutien et d'orientation qui visent à aider le participant à entrer sur le marché du travail ou à conserver un emploi. Les programmes de la Fondation sont offerts à l'échelle régionale partout au Manitoba; ainsi, la population a accès à un continuum de services communautaires et de services en établissement.

Résultats de l'exécution des programmes

Selon l'entente Canada-Manitoba sur l'AEPH, on se sert des cinq indicateurs primaires suivants pour mesurer les résultats à court et à moyen termes des interventions à frais partagés découlant de l'initiative :

1. le nombre de personnes qui participent activement aux programmes (participants);
2. le nombre de personnes qui réussissent à terminer un

- programme (terminé);
3. le nombre de personnes qui terminent des programmes de préparation à l'emploi, et qui bénéficient éventuellement d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi (évolution);
4. le nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme (employé); et
5. le nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle (crise professionnelle).

Il incombe à chaque domaine de programme d'élaborer des mécanismes qui permettent de compiler les résultats en fonction des indicateurs spécifiés ci-dessus. Ainsi, il est possible que certains participants soient comptés plus d'une fois s'ils se prévalent de services dispensés par plus d'un domaine de programme.

Le tableau suivant rassemble les résultats les plus exhaustifs parmi ceux dont nous disposons. Les responsables des programmes au Manitoba en sont encore à élaborer des systèmes de collecte de données qui permettront de rassembler les renseignements voulus pour satisfaire aux exigences prévues par l'entente en matière de reddition de comptes. En conséquence, certains intervenants n'ont pas pu compiler les résultats des programmes en fonction des cinq indicateurs choisis.

Composante de l'AEPH	Résultats de l'exécution des programmes	1999-2000	2000-2001
Réadaptation professionnelle ¹	Nombre de participants	3 178	2 917
	Participants qui ont terminé un programme	696	767
	Participants qui ont évolué vers le marché de l'emploi	1 317	1 108
	Participants qui ont été embauchés	1 233	1 243
	Participants en crise professionnelle	237	418
Santé mentale ²	Nombre de participants	4 280	1 193
	Participants qui ont terminé un programme ou qui ont atteint leur objectif en matière d'emploi	S/O	237
	Participants qui ont été embauchés	S/O	614
	Participants en crise professionnelle	S/O	554
Organismes externes de lutte contre la toxicomanie ³	Nombre de participants	1 744 (7)	1 052 (5)
	Participants qui ont terminé un programme	623 (7)	726 (5)
	Participants qui ont évolué vers le marché de l'emploi	117 (4)	94 (2)
	Participants qui ont été embauchés	324 (6)	258 (5)
	Participants en crise professionnelle	4 (6)	13 (2)
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	Nombre de participants	5 057	5 241

S/O – Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles.

¹ Le nombre de participants est inférieur au nombre total de clients du Programme de réadaptation professionnelle (4 048 en 1999-2000 et 3 723 en 2000-2001), car ceux qui ont été inscrits au programme n'ont pas tous participé activement à des activités axées sur l'emploi au cours de ces années. Les responsables du programme examinent le nombre de cas, pour qu'il ne soit tenu compte, dans les rapports à venir, que des participants actifs. En 2000-2001, le nombre de participants est inférieur, à cause de l'exclusion de ceux dont les statistiques figurent à la rubrique Santé mentale. En 1999-2000, les statistiques de ces participants étaient incluses dans les deux rubriques.

² Pour ce qui concerne la santé mentale, il n'est pas possible de comparer les données de 1999-2000 et celles de 2000-2001. Les données de 1999-2000 représentent le nombre des participants dont le dossier a été actif pendant l'année, tandis que celles de 2000-2001 correspondent au nombre de participants dont le dossier était actif le 31 mars 2001.

³ Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre des organismes externes qui ont pu présenter leurs données pour cet indicateur, sur les neuf organismes de 1999-2000 et les sept de 2000-2001.

Dépenses

Le tableau suivant répertorie les dépenses engagées en 1999-2000 et en 2000-2001 au titre de l'initiative sur l'AEPH, selon les composantes de l'AEPH.

Composante de l'AEPH	1999-2000	2000-2001
Réadaptation professionnelle	6 456 600 \$	6 520 700 \$
Santé mentale	3 794 300 \$	3 941 800 \$
Organismes de lutte contre la toxicomanie	1 401 900 \$	1 444 800 \$
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	5 849 400 \$	5 728 100 \$
Contribution provinciale	9 588 200 \$	9 721 400 \$
Contribution du gouvernement du Canada	7 914 000 \$	7 914 000 \$
Total des dépenses	17 502 200 \$	17 635 400 \$

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Le comité consultatif mixte communautaire et gouvernemental sur les personnes handicapées et l'emploi est composé de membres de la communauté des personnes handicapées (consommateurs, fournisseurs de services et porte-parole) et de fonc-

tionnaires provenant des quatre ministères provinciaux qui offrent des services liés à l'emploi aux personnes handicapées (Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse; Services à la famille et Logement; Santé; Travail et Immigration). Pour les membres de la communauté des personnes handicapées et les fonctionnaires, le comité représente la possibilité de discuter de l'initiative sur l'AEPH, des autres programmes liés à l'emploi, ainsi que des politiques et enjeux touchant les Manitobains handicapés.

La communauté des personnes handicapées a également formulé des commentaires et suggestions concernant les mécanismes de reddition de comptes et les composantes touchant l'évaluation de l'initiative sur l'AEPH, puisque certains représentants de la communauté ont participé au groupe de travail sur les indicateurs de résultats de l'AEPH, à qui il incombe d'établir les exigences relatives à l'entente sur l'AEPH en matière de reddition de comptes.

Personne-ressource du gouvernement provincial

Services aux adultes
Services à la famille et Logement
Manitoba
Bureau 119 – 114, rue Garry
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4
Téléphone : (204) 945-0808
Télécopieur : (204) 945-5668

Saskatchewan



Programmes et services

En mars 1998, la Saskatchewan a conclu l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Cette entente prévoit une période de transition triennale pendant laquelle les programmes et les services offerts jusque-là dans le cadre de l'entente sur le Programme de réadaptation professionnelle des personnes handicapées (PRPPH) seraient toujours financés selon la méthode des frais partagés, même s'ils ne satisfont plus aux critères d'employabilité en vertu de la nouvelle entente. Dans le présent rapport, nous vous présentons les programmes et les services à frais partagés qui s'inscrivaient dans le cadre des ententes sur l'AEPH et le PRPPH en 1999-2000 et 2000-2001.

Prestation des services

Trois ministères provinciaux de la Saskatchewan ont déterminé les programmes et les

services pour lesquels on a pu obtenir, dans le cadre de l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées, du financement à frais partagés en 1999-2000 et 2000-2001.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE ¹

Programme d'aide à l'employabilité des personnes handicapées (PAEPH)

Le PAEPH permet d'acheter des services ou du matériel pour les personnes qui, en raison de leur handicap, risquent de perdre leur emploi ou ont besoin d'aide pour suivre une formation, chercher un emploi ou le conserver. Parmi les services offerts, mentionnons une

¹ Le 26 mars 2002, on a intégré ce ministère au nouveau ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan.

évaluation pédagogique/psychologique, une formation de base dans un domaine spécialisé, une formation pré-emploi, le remboursement des frais de scolarité et du coût des manuels scolaires au niveau postsecondaire, différents types de soutien et de matériel adapté aux besoins des personnes handicapées, un encadrement professionnel, une formation en cours d'emploi, des subventions salariales, ainsi que des allocations de subsistance pour les personnes handicapées qui n'ont pas droit à un prêt étudiant.

Dans le cadre du PAEPH, on peut également se prévaloir de services pré-emploi et de formation en dynamique de la vie, ainsi que de counselling professionnel, offerts par des organismes communautaires aux personnes handicapées.

On s'attend à ce que le programme permette entre autres aux participants de terminer un programme de formation, de décrocher un emploi régulier et de le conserver.

SERVICES SOCIAUX DE LA SASKATCHEWAN

Initiative d'emploi à long terme

L'initiative d'emploi à long terme permet de financer, au besoin, des mesures à long terme d'aide à l'emploi comme des subventions salariales continues, un encadrement professionnel, des programmes de travailleurs modèles, des ateliers protégés et la supervision d'une équipe de travail.

Dans le cadre de cette initiative, on peut également se prévaloir de services offerts par des organismes communautaires, dont des réseaux de

services et de groupes de revendication locaux, dans les domaines du counselling professionnel, de la recherche d'emploi, du placement, de l'encadrement professionnel et du maintien en poste.

On s'attend à ce que cette initiative permette entre autres aux participants d'obtenir un emploi régulier et de le conserver, en plus d'accéder de façon continue à des mesures de soutien (visant aussi bien l'employé que l'employeur).

Initiatives d'emploi

Le ministère des Services sociaux accorde du financement de projet à des organismes communautaires, afin de compenser leurs coûts supplémentaires de supervision, de placement ou de perfectionnement professionnel.

Ateliers protégés de formation professionnelle

Le ministère des Services sociaux impartit à des organismes communautaires la tâche de fournir à des adultes handicapés des emplois rémunérés et protégés, une formation professionnelle non rémunérée, une formation pré-emploi et des programmes de loisirs et de thérapie.

On s'attend à ce que ce service permette entre autres aux utilisateurs de terminer avec succès le programme entrepris, de trouver un emploi protégé, de suivre une formation en dynamique de la vie, ainsi que de décrocher un emploi régulier et de le conserver.

Organismes communautaires

Le ministère des Services sociaux accorde également du financement de base à des organismes provinciaux pour personnes handicapées en ce qui a trait au counselling en réadaptation et de carrière/d'emploi, à l'interprétation gestuelle et à la coordination des services.

On s'attend à ce que ce financement permette aux personnes handicapées de la province d'accéder à des services de counselling et d'interprétation gestuelle de base.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE LA SASKATCHEWAN

Programme d'aide à un mode de vie autonome de la Saskatchewan

Ce programme permet aux personnes handicapées d'obtenir le matériel dont elles ont besoin, comme des appareils et accessoires fonctionnels, des appareils d'oxygénothérapie et des fournitures médicales.

On s'attend à ce programme permette entre autres aux participants d'accéder au matériel requis et à un mode de vie autonome.

Services de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie

Le ministère de la Santé offre une gamme de services de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie visant à promouvoir un mode de vie sain, exempt de dépendance à une substance chimique; il offre notamment des services de counselling individuel, familial et professionnel, ainsi que des programmes de désintoxication.

On s'attend à ce que ces services permettent entre autres aux utilisateurs de se désintoxiquer, d'adopter/de retrouver un mode de vie familiale sain, ainsi que de conserver leur emploi ou d'en trouver un.

Services en santé mentale

Les districts de santé locaux offrent une gamme de services généraux en santé mentale dans les domaines, entre autres, des mesures d'intervention en cas de crise, de la gestion de cas et du counselling individuel et de groupe.

Divers services professionnels sont également accessibles pour ce qui est, par exemple, de la formation pré-emploi en dynamique de la vie et en recherche d'emploi, ainsi que du travail supervisé.

On s'attend à ce que ces services permettent aux utilisateurs de retrouver ou de maintenir un niveau optimal de rendement et de décrocher ou de conserver un emploi.

Résultats de l'exécution des programmes

L'entente sur l'AEPH comporte une liste des principaux indicateurs suivants, destinés à mesurer de façon globale les résultats à court et à moyen termes des mesures d'intervention prises dans le cadre de cette initiative :

- nombre de personnes qui participent activement à un programme;
- nombre de personnes qui ont terminé un programme;

- nombre de personnes qui ont obtenu un emploi après avoir bénéficié d'un programme; et
- nombre de personnes qui ont conservé leur emploi malgré une crise professionnelle.

Les indicateurs de résultats présentés ci-dessous fournissent un aperçu des programmes et des services offerts en 1999-2000 et 2000-2001, dans la mesure de ce qui est possible, compte tenu des détails disponibles. À mesure que divers systèmes de tenue des dossiers seront élaborés et améliorés, nous disposerons de plus amples informations à cet égard.

PROGRAMME	Nombre de personnes qui participent activement à un programme		Nombre de personnes qui ont terminé un programme	
	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle				
• PAEPH	1 081	1 097	656	778
• Évaluations	305	423		
Ministère de la Santé				
• Alcoolisme et toxicomanie	8 796	9 059	2 788	2 959
• Services en santé mentale	8 400	8 200	³	2 473
• Programme d'aide à un mode de vie autonome	962	²	⁴	
Ministère des Services sociaux				
• Emplois protégés	966	966	⁶	
• Emplois à long terme	246	216	⁷	
• Initiatives d'emploi	68	68	⁸	
• Subventions accordées à des organismes communautaires	S/O ⁵	S/O		

² En raison de modifications du système, les données du programme d'aide à un mode de vie autonome de la Saskatchewan ne seront disponibles que plus tard en 2002.

³ On ne dispose pas de renseignements à cet égard pour 1999-2000.

⁴ Le programme d'aide à un mode de vie autonome permet aux personnes handicapées de conserver leur emploi ou d'en obtenir un; par conséquent, il ne s'agit pas d'un indicateur pertinent du rendement de ce programme.

⁵ Ces subventions ne sont accordées que de façon transitoire; elles ne feront l'objet d'aucune demande lorsque la nouvelle entente sera complètement mise en place.

⁶ Pendant la période de transition dont il est question dans le plan pluriannuel de programmes et de dépenses, on réduira de plus en plus les fonds accordés dans le cadre de ce programme. On ne recueillera pas de données sur ce programme, puisqu'il n'est offert que pendant la période de transition.

⁷ Le programme d'emploi à long terme vise à permettre aux personnes qui n'y arriveraient pas autrement de conserver leur emploi. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un indicateur pertinent.

⁸ Il ne s'agit pas d'un indicateur pertinent du rendement de ce programme.

Dépenses

Ministère	Contribution provinciale		Contribution du gouvernement du Canada		Dépenses totales	
	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Services sociaux	1 947 117 \$	1 915 384 \$	1 326 440 \$	1 326 440 \$	3 273 557 \$	3 241 824 \$
Santé	7 504 608 \$	7 544 602 \$	6 489 090 \$	6 489 090 \$	13 993 698 \$	14 033 692 \$
Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle	3 252 464 \$	3 258 813 \$	2 137 470 \$	2 137 470 \$	5 389 934 \$	5 396 283 \$
Total	12 704 189 \$	12 718 799 \$	9 953 000 \$	9 953 000 \$	22 657 189 \$	22 671 799 \$

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle a mené une série de consultations auprès d'intervenants en regard des plans établis pour le programme d'AEPH. Il a également discuté de la question avec les membres du *Provincial Inter-agency Network on Disability Issues*. À l'été 2000, le Bureau de la condition des personnes handicapées a aussi mené des consultations à l'échelle provinciale au sujet d'un plan d'action visant les

Saskatchewanais handicapés. On a mis surtout l'accent sur l'emploi et l'AEPH au cours de ces consultations.

Personne-ressource du gouvernement provincial

Direction générale des relations intergouvernementales
 Services sociaux de la Saskatchewan
 1920, rue Broad
 Regina (Saskatchewan) S4P 3V6
 Téléphone : (306) 787-3621
 Télécopieur : (306) 787-3650



Programmes et services

Au titre de l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), Développement des ressources humaines Canada contribue financièrement au remboursement de certains des coûts engagés pour les programmes et les services offerts aux personnes handicapées en Alberta. Ces derniers sont offerts sous les auspices de cinq organisations et ministères distincts : le ministère des Ressources humaines et de l'Emploi, le ministère de l'Apprentissage, la Commission de la santé mentale de l'Alberta, la Commission provinciale sur les personnes souffrant de troubles développementaux, et la Commission sur l'abus d'alcool et de drogues de l'Alberta.

Prestation des services

LE MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'EMPLOI DE L'ALBERTA

Ressources humaines et Emploi Alberta offre un éventail

de services aux personnes handicapées. Il s'agit surtout de services réguliers qui permettent aux personnes handicapées de se prévaloir de mesures de soutien additionnelles pour surmonter les obstacles liés à la préparation à l'emploi ainsi qu'à l'obtention d'un emploi et au maintien en poste. Voici quelques-uns des programmes offerts :

- Le programme de soutien à l'emploi pour les personnes handicapées (*Disability Related Employment Supports [DRES]*) offre aux personnes handicapées des mesures de soutien à l'emploi afin de les aider à se prévaloir efficacement des programmes et services du ministère des Ressources humaines et de l'Emploi, à suivre des cours dans des établissements d'enseignement postsecondaire, à suivre des programmes de formation reconnus, ainsi qu'à entrer sur

le marché du travail et à conserver un emploi. Le DRES fournit donc aux personnes handicapées un travail, une formation et des technologies d'aide.

- Le programme de perfectionnement professionnel offre des subventions pour les frais de scolarité et les livres ainsi qu'un soutien du revenu pour les étudiants qui se perfectionnent dans un établissement scolaire ou qui suivent une formation de base ou encore une formation en anglais, langue seconde.
- Les programmes du marché du travail, offerts à l'échelle de la province, visent à aider les personnes handicapées à entrer sur le marché du travail. Voici quelques-uns de ces programmes :
 - Le programme d'acquisition de compétences professionnelles (*Skills for Work*) est conçu pour aider les Albertains à acquérir une formation de base et une expérience de travail. Les participants au programme apprennent à gérer leur vie personnelle, acquièrent une formation professionnelle ou se spécialisent dans un domaine précis, et obtiennent l'expérience de travail requise pour décrocher un emploi dont le taux salarial à l'embauche est d'au moins 7 \$ l'heure.
 - La formation en cours d'emploi (*Training on the Job*) est conçue pour aider les Albertains sans emploi à acquérir des compétences polyvalentes ainsi qu'une expérience de travail, pour ensuite décrocher un emploi.
 - Le programme de travail indépendant (*Self-Employment Program*) soutient les Albertains qui veulent devenir travailleurs indépendants.

Le programme vise à fournir aux participants des directives pour élaborer un plan d'entreprise ainsi que des services individuels d'aide à la planification d'entreprise, d'encadrement, d'orientation et de suivi durant la mise en œuvre du plan d'entreprise.

MINISTÈRE DE L'APPRENTISSAGE DE L'ALBERTA

Le ministère de l'Apprentissage de l'Alberta finance des programmes et services qui encouragent les personnes handicapées à faire des études postsecondaires. Des fonds sont injectés dans huit programmes transitoires de formation professionnelle, dans des services d'interprétation gestuelle et d'aide individuelle aux étudiants, ainsi que dans la coordination des services offerts aux étudiants handicapés.

COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ALBERTA

L'*Alberta Mental Health Board* (AMHB) offre des services d'aide à l'emploi par l'entremise de ses programmes de réadaptation professionnelle. Ainsi, l'AMHB s'efforce de mettre de l'avant une approche professionnelle et clinique intégrée en matière de prestation de services de réadaptation professionnelle aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave et persistante. La commission permet aux patients d'accéder à des services d'orientation professionnelle, à une formation professionnelle, à des expériences de travail bénévole, à des groupes de

travail bénévoles de préparation à l'emploi, à des ateliers protégés, à des équipes de travail payées, à des interventions en milieu de travail, à des programmes de jour, à un emploi de transition, à un environnement de travail positif et à des approches globales (p.ex. des pavillons, des soins intégrés en milieu de vie habituel).

PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES DÉVELOPPEMENTAUX

L'*Alberta Provincial board for Persons with Developmental Disabilities* (PDD) est une société d'État provinciale qui finance six commissions communautaires régionales et un conseil sur les installations afin de garantir aux adultes albertains qui souffrent de troubles développementaux l'accès à un éventail de mesures de soutien, dont l'aide à l'emploi. Les commissions communautaires signent des contrats avec des fournisseurs de services communautaires en vertu desquels ces derniers offrent des services d'aide à l'emploi à l'échelle de la province. Selon la PDD, un emploi est une activité qui correspond aux critères suivants :

- la personne est rémunérée pour le travail accompli;
- il existe une relation employeur-employé;
- le Code des normes de l'Alberta en matière de travail et d'emploi s'applique.

Le programme d'aide à l'emploi de la PDD comprend deux composantes :

- Préparation à l'emploi : cette composante vise à aider les personnes à acquérir des compétences professionnelles et à

explorer le monde du travail.

- Aide au placement : cette composante vise à aider les personnes à conserver un emploi ou à réussir en tant que travailleur indépendant.

COMMISSION SUR L'ABUS D'ALCOOL ET DE DROGUES DE L'ALBERTA

L'*Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission* (CAADA) a pour mandat, en vertu de la *Alcohol and Drug Abuse Act*, d'offrir et de financer des services s'adressant aux personnes souffrant d'un problème d'alcool, de drogue ou de jeu, et d'effectuer des recherches dans le domaine. La mission du CAADA est d'aider les Albertains à se libérer de la dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu. Le CAADA a trois champs d'action principaux – la prévention, le traitement et la diffusion d'informations. Parmi la gamme de services offerts par le CAADA au titre de ces champs d'action principaux, certains services de traitement ont toujours été couverts par la province et le gouvernement du Canada en vertu des ententes sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées et sur l'AEPH.

Les programmes et services de traitement du CAADA aident les gens à remonter la pente ou à se remettre des effets nuisibles de l'alcool, de la drogue ou de la dépendance au jeu. Les services en question sont offerts grâce à un réseau constitué de bureaux locaux, de centres résidentiels et de programmes communautaires du CAADA à l'échelle de la province.

- Services d'urgence – Les services d'urgence visent à aider les clients à traverser, de façon sûre, une période

de sevrage qui leur permettra de surmonter les effets dévastateurs de l'alcool, de la drogue ou de la dépendance au jeu.

- Soins ambulatoires et traitement de jour – Les services communautaires aident les citoyens à acquérir des aptitudes personnelles systémiques qui leur permettront de surmonter la dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu.
- Services en établissement – Ces services aident les patients qui ont accès à peu de ressources ou qui souffrent d'une grave dépendance à remonter la pente dans un environnement structuré où ils sont hospitalisés pour être soignés.
- Administration, recherche, planification et contrôle du service – Les services administratifs et les services de soutien opérationnel visent à

soutenir efficacement les services afin de les améliorer.

Une personne qui souffre d'une dépendance aura de la difficulté à obtenir et à conserver un emploi. Les intervenants de l'CAADA évaluent les problèmes et les besoins de chaque personne en matière d'emploi. Ainsi, on répond aux besoins spécifiques du client en établissant un plan de traitement personnalisé : on s'efforce d'aborder l'emploi et les autres enjeux en fonction de la nature du problème du client, de son stade de rétablissement et de la vitesse à laquelle il récupère. L'CAADA dirige habituellement les patients vers des services d'emploi communautaires ou gouvernementaux afin qu'ils aient accès à des mesures de soutien et à des renseignements spécialisés en matière d'emploi.

Dépenses

Ministère/fournisseur du programme	1999-2000	2000-2001
Ministère de l'Apprentissage de l'Alberta	1 672 853 \$	1 674 403 \$
Commission de la santé mentale de l'Alberta	5 628 127 \$	5 285 583 \$
Commission sur l'abus d'alcool et de drogues de l'Alberta	19 158 282 \$	21 134 549 \$
Commission provinciale sur les personnes souffrant de troubles développementaux	21 657 098 \$	21 106 028 \$
Ministère des Ressources humaines et de l'Emploi de l'Alberta	5 060 886 \$	4 844 396 \$
Total des dépenses découlant des programmes provinciaux	53 177 246 \$	54 044 959 \$
Total des frais administratifs et autres coûts	44 481 \$*	3 411 318 \$
Total des dépenses à l'échelle de la province	53 221 727 \$	57 456 277 \$
Contribution du gouvernement du Canada	22 343 000 \$	22 343 000 \$

* Les frais administratifs pour 1999-2000 n'ont pas été calculés.

[Source : État annuel vérifié des dépenses liées à l'AEPH, 1999-2000 et 2000-2001.]

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Le gouvernement albertain aide depuis longtemps les personnes handicapées à atteindre leur objectif de participer à la vie en société et au marché du travail. En outre, le gouvernement de l'Alberta prend une part active à l'organisation de consultations auprès des intervenants concernés et de la population en général.

Chaque organisation ou ministère lié par l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées dispose de mécanismes qui lui sont propres pour faciliter la communication avec les personnes handicapées et la population en général. Par exemple, la Commission provinciale sur les personnes souffrant de troubles développementaux fonctionne selon un modèle de régie communautaire, et à ce titre, met en place des mécanismes de consultations et de communications continues pour garder contact avec les intervenants et la collectivité.

En outre, on a entrepris un certain nombre d'activités précises pour faciliter le processus de consultation auprès de la population et des personnes handicapées. En janvier 2001, le Conseil sur l'employabilité du ministre albertain des Ressources humaines et de l'Emploi a publié un rapport sur les mesures de soutien à l'emploi. Le Conseil sur l'employabilité, composé de représentants de la communauté des personnes handicapées, d'employeurs, de fournisseurs de services et d'Autochtones handicapés, travaille à améliorer l'employabilité des personnes handicapées. Dans le même ordre d'idées, le Conseil

du Premier ministre de l'Alberta sur le statut des personnes handicapées – composé de 15 membres issus de divers secteurs géographiques en Alberta et de divers champs d'activités, ce qui permet l'accès à un vaste éventail de connaissances sur les handicaps associés – travaille à l'élaboration d'une stratégie provinciale concernant les personnes handicapées. Le document (dont la publication est provisoirement prévue pour le printemps 2002) comprendra une section exclusivement consacrée à l'emploi.

Après une évaluation complète, en octobre 2000, des services professionnels offerts par la Commission de la santé mentale de l'Alberta, on a organisé une conférence sur la réadaptation professionnelle (intitulée « *Vocational Services Emerges Into the Light* ») en mai 2001. Il s'agit d'une preuve parmi tant d'autres de l'engagement permanent de l'Alberta à assurer une communication efficace entre les fournisseurs de services et les intervenants concernés.

Personne-ressource du gouvernement provincial

John Vellacott
Manager, Disability and Workplace Investments
Intergovernmental Relations Branch
Alberta Human Resources and Employment
7^e étage, Edifice Labour
10808 – 99^{ième} avenue
Edmonton (Alberta) T5K 0G5
Téléphone : (780) 422-2563
Télécopieur : (780) 422-0274
Courriel : john.vellacott@gov.ab.ca

Colombie-Britannique



Programmes et services

Les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada ont conclu une entente bilatérale sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées pour la prise de mesures en vue d'améliorer la participation des personnes handicapées en âge de travailler à l'économie, en les aidant à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Du 1er avril 1998 au 31 mars 2003, le gouvernement du Canada assumera 50 % du coût des programmes et des services admissibles en Colombie-Britannique, jusqu'à concurrence de 27 millions de dollars par année.

Ces programmes sont offerts par l'entremise de quatre ministères : Enseignement post-secondaire, Ressources humaines, Développement de l'enfant et de la famille, et Santé.

Prestation des services

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Programme d'éducation spéciale aux adultes

Ce programme vise à rendre les personnes handicapées plus autonomes, ainsi qu'à accroître leur capacité de participer pleinement à la société et à l'économie. Bien que les services offerts varient d'un établissement à un autre, ils comprennent en général les suivants :

- préparation à un emploi;
- formation professionnelle;
- perfectionnement scolaire; et
- perfectionnement personnel (formation offerte dans le cadre du perfectionnement scolaire ou de la préparation à un emploi).

Services aux étudiants handicapés

Les étudiants actuels ou éventuels au niveau postsecondaire qui souffrent de troubles physiques, sensoriels, cognitifs ou d'apprentissage reconnus peuvent se prévaloir de services qui, en leur offrant un meilleur accès aux perspectives d'apprentissage au niveau postsecondaire, leur permettront de devenir plus autonomes sur le plan financier.

Bien que les services offerts varient d'un établissement à un autre, on peut généralement accéder aux suivants dans la plupart des établissements publics d'enseignement postsecondaire :

- services de transition, dont des services d'orientation, de liaison entre les étudiants et les enseignants, et de planification de la vie après les études;
- services de soutien, dont les services d'un interprète, d'un lecteur, d'un preneur de notes, d'un tuteur et d'un conseiller, ainsi que des services visant à leur permettre de faire des examens adaptés à leurs besoins et d'obtenir une place de stationnement qui leur est réservée; et
- ressources et matériel spéciaux, dont l'accès à des livres enregistrés, des magnétophones et des ordinateurs dotés de synthétiseurs de parole et de logiciels à gros caractères.

Dans le cadre du Projet des services d'interprétation, les collèges, les interprètes, les étudiants et le personnel qui offrent des services d'enseignement à des étudiants sourds, malentendants ou sourds-non-voyants peuvent obtenir de l'aide dans ce domaine.

Le programme *B.C. College and Institute Library Services* permet aux étudiants et aux enseignants des collèges et des établissements publics de la Colombie-Britannique qui ne peuvent utiliser les imprimés classiques en raison de troubles visuels, physiques ou d'apprentissage de se prévaloir de services documentaires adaptés à leurs besoins.

Programme de soutien en matière de technologie et de services

Ce programme vise à améliorer l'accès des personnes handicapées aux services d'enseignement postsecondaire grâce à la réduction des obstacles auxquels elles font face en raison de leur handicap. Il comporte les volets suivants :

- Subvention canadienne pour études (SCE) : subvention du gouvernement du Canada accordée, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année, à l'égard d'outils technologiques ou de services;
- *Assistance Program for Students with Permanent Disabilities* : subvention provinciale accordée, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année (de 12 000 \$, dans le cas de soins auxiliaires), à l'égard d'outils technologiques ou de services; et
- prêts et soutien accordés pour une technologie d'adaptation dans le cadre du programme de services aux adultes.

Le volet SCE est financé par le gouvernement du Canada, et les deux autres volets, par le gouvernement provincial. Seuls ces derniers volets sont décrits ci-dessous.

Dans le cadre du programme de services aux adultes, le programme de soutien en

matière de technologie et de services fournit des fonds dans les domaines suivants :

- évaluation des besoins en matière de technologie d'adaptation;
- prêts en regard de la technologie d'adaptation et d'aide;
- soutien continu et formation en ce qui a trait à l'utilisation de cette technologie; et
- subvention accordée, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année (de 12 000 \$, dans le cas des soins auxiliaires), aux fins d'enseignement suivantes :
 - soins auxiliaires;
 - interprétation gestuelle;
 - tuteurs;
 - preneurs de notes;
 - lecteurs;
 - transport spécialisé;
 - autres supports que les imprimés;
 - matériel technique ou d'enregistrement; et
 - ordinateurs et autres aides techniques.

RESSOURCES HUMAINES

Services de réadaptation professionnelle (SRP)

Ce programme vise à accroître l'autonomie financière des personnes de la Colombie-Britannique qui souffrent d'une invalidité permanente en les aidant à accroître leur capacité d'obtenir un emploi et de le conserver.

Les SRP comprennent les types de services suivants : évaluation médicale et professionnelle, planification professionnelle, formation (officielle et en cours d'emploi), soutien en matière de recherche d'emploi effectuée au moyen

de la technologie d'adaptation et d'aide, et aide et suivi en cas de crise professionnelle.

Prestations accordées dans le cadre d'initiatives de formation

Ce programme vise à accroître l'autonomie financière des bénéficiaires de prestations d'invalidité en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* en leur permettant d'améliorer leur profil d'employabilité; on leur fournira pour cela l'occasion de participer plus activement à des activités bénévoles dans leur collectivité.

Les personnes qui participent à un travail bénévole dans le cadre de ce programme bénéficient d'une prestation de 50 \$ par mois pendant six mois, et peuvent obtenir ce montant pendant six mois supplémentaires en vue de couvrir les dépenses engagées pendant ce temps-là.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Programme d'emploi supervisé

Ce programme vise à accroître l'autonomie financière des personnes de la Colombie-Britannique ayant des problèmes de développement en leur permettant d'accroître leur capacité d'obtenir un emploi et de le conserver.

Bien que les services offerts varient d'un contrat à l'autre, ils comprennent en général les suivants :

- évaluation et counselling professionnels;
- planification de carrière;
- planification et soutien pendant la période de transition;

- intervention/nouvelle formation en cas de crise;
- supervision sur place et à distance, et soutien en matière de formation, d'expérience de travail et d'emploi; et
- recrutement d'employeurs prêts à fournir de l'expérience de travail supervisé ou des débouchés.

SANTÉ

Services de toxicomanie

Les Services de toxicomanie visent à améliorer la santé et le bien-être de la société grâce à une réduction des cas d'alcoolisme et de toxicomanie; les résultats escomptés sont les suivants :

- réduction des cas de toxicomanie;
- amélioration de l'état de santé (physique et psychologique);
- amélioration des comportements familial et social;
- amélioration des comportements professionnels et scolaires;
- réduction des cas de démêlés avec le système de justice pénale.

Seuls les malades externes peuvent se prévaloir de ces services ou participer, au besoin, aux divers volets du programme. En général, les clients utiliseront les services externes après avoir bénéficié d'autres types de services. Les services externes offrent des horaires souples, de manière à répondre aux besoins en emploi et en formation des clients.

Les services externes comprennent les suivants :

- évaluation – les clients qui commencent un traitement sont évalués dans les domaines suivants :

degré de dépendance à l'alcool, aux drogues ou au jeu, et répercussions de cette dépendance sur la santé, le comportement professionnel/en milieu de travail et social/familial et risque de démêlés avec le système de justice pénale;

- plan de traitement – plan de traitement personnalisé, dans lequel on précise les forces et les faiblesses du client, les stratégies de traitement, et les objectifs à court et à long termes;
- gestion de cas – veiller à ce que les clients soient évalués de façon adéquate et fassent l'objet d'un plan de traitement; aider le client à appliquer ce plan, ce qui suppose de l'aiguiller vers des services de toxicomanie ou des programmes communautaires d'aide à l'emploi, d'effectuer un suivi auprès de lui chaque fois qu'il utilise un service et d'assurer de façon régulière un soutien et une évaluation des besoins en services du client, ainsi qu'un suivi dans ce domaine, afin de déterminer s'il a atteint les objectifs qu'il s'était fixés ou s'il a encore besoin d'aide; et
- traitement – les clients reçoivent des services de counselling individuel, familial et collectif dans le cadre de services externes ou d'un programme d'aide à la guérison.

La planification professionnelle peut être effectuée dans le cadre d'autres programmes. Après avoir terminé un programme, le client devra être aiguillé vers des services externes pour qu'on l'aide à appliquer son plan.

Programmes d'emploi et de formation offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale

Les programmes d'emploi et de formation offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale visent à rendre autonomes les personnes de la Colombie-Britannique atteintes d'une maladie mentale grave et persistante en leur permettant d'améliorer leur statut social, professionnel et financier; on les aide pour cela à atteindre les objectifs suivants :

- meilleure capacité de suivre et de terminer un programme d'apprentissage ou de formation;
- amélioration sur le plan des compétences de base, ainsi que des habitudes et du comportement en milieu de travail;
- confiance accrue en ses capacités et meilleure estime de soi;
- meilleures compétences professionnelles;
- plus grande expérience de travail; et
- meilleure capacité d'obtenir un bon emploi et de le conserver.

Chaque office régional de la santé administre un certain nombre de programmes en santé mentale. Le gouvernement provincial n'en offre aucun. Nous vous présentons ci-dessous une description générale des services offerts, qui peuvent varier d'une région à l'autre.

- Gestion de cas – Programme permettant aux clients de se prévaloir d'une vaste gamme de services répondant à leurs besoins, par exemple : évaluation sociale et professionnelle, services de

planification et de coordination, aiguillage vers des fournisseurs de services, counselling de soutien, surveillance du mode de prestation des services, mesures d'intervention en cas de crise et soutien continu.

- Soutien à l'éducation – Programme permettant aux clients de mieux se préparer au marché de l'éducation, à suivre des cours et à les terminer; on les aide pour cela à évaluer leurs besoins en éducation et en formation, à accéder à un programme de formation et à le terminer.
- Bénévolat entrepris à des fins thérapeutiques – Programme permettant aux clients de bénéficier d'une évaluation et d'une formation pré-emploi dans un milieu sûr, encourageant et non concurrentiel, offert par un organisme (en général, une association sans but lucratif enregistrée) de placement de bénévoles à des fins thérapeutiques.
- Allocation de formation accordée dans le cadre du programme de bénévolat entrepris à des fins thérapeutiques – On fournit aux bénévoles une allocation mensuelle de 100 \$ visant à couvrir les dépenses liées au placement.
- Expérience de travail – Programme permettant d'obtenir un emploi temporaire en vue d'acquérir de l'expérience de travail dans le cadre d'un programme de formation.
- Aide à l'emploi – Emploi rémunéré obtenu par le fournisseur de services auprès d'un employeur qui offre un milieu de travail intégré. Il peut s'agir d'un emploi occasionnel, temporaire ou à temps partiel, qui allie expérience de travail, soutien continu et formation professionnelle.

Résultats de l'exécution des programmes

Volet de l'AEPH	Résultats de l'exécution des programmes	1999-2000	2000-2001
Éducation spéciale aux adultes	<p>Chaque année, on mène auprès des collèges et des instituts une étude visant à déterminer les résultats obtenus par les diplômés sur les plans de l'éducation et de l'emploi. Ces résultats sont présentés en fonction des principaux programmes d'études, les programmes d'éducation spéciale aux adultes étant en général exclus. Vous trouverez les résultats de l'enquête pilote qui a été menée en 1999 pour ce qui concerne l'éducation spéciale aux adultes, à l'adresse suivante : www.ceiss.org/products_services/edoutcomes/ase-outcomes.asp (disponible en anglais seulement). Il y a également un lien qui mène à cette étude sur le site Web du Ministère, à l'adresse suivante : www.aett.gov.bc.ca/adultspecaled (disponible en anglais seulement).</p> <p>En 1999-2000, le Ministère a mené, de concert avec le Centre for Education, Information, Standards and Services (CEISS), une enquête-pilote sur les résultats obtenus par les étudiants inscrits aux programmes d'éducation spéciale aux adultes. On voulait connaître les résultats obtenus sur les plans de l'emploi et de l'éducation par un échantillon d'étudiants qui avaient participé aux programmes d'éducation spéciale aux adultes offerts à l'un des six collèges visés par l'enquête au cours de l'année scolaire 1997-1998. Les données de l'étude sur les résultats des étudiants des collèges et des universités de la C.-B. sont présentés à l'adresse suivante : www.ceiss.org/publications/index.asp#outcomes (disponible en anglais seulement).</p>	1 065 places à l'éducation spéciale à temps plein	1 078 places à l'éducation spéciale à temps plein
Services aux étudiants handicapés	<p>Les établissements qui reçoivent une subvention à l'égard des services pour les personnes handicapées doivent présenter un rapport annuel sur le nombre d'étudiants qui ont reçu des services à ce titre pendant l'année, réparti par type de programme et de handicap. Les fournisseurs de services intégrés et les <i>College Institute Library Services</i> (CILS) précisent le nombre d'étudiants qui ont bénéficié de ces services.</p>	5 533 étudiants handicapés ont reçu des services	5 945 étudiants handicapés ont reçu des services

Volet de l'AEPH	Résultats de l'exécution des programmes	1999-2000	2000-2001
Programme de soutien en matière de technologie et de services	<p>La direction générale des services aux étudiants enregistre le nombre de subventions qui sont accordées chaque année dans le cadre du programme d'aide aux étudiants souffrant d'un handicap permanent. Le projet des services aux adultes permet d'enregistrer le nombre d'étudiants à qui l'on prête du matériel dans le cadre du programme de soutien en matière de technologie et de services.</p>	113 demandes admissibles ont été traitées	76 demandes admissibles ont été traitées 307 étudiants ont reçu des services
Services de réadaptation professionnelle	<p>Dans le cadre de ces services, on enregistre le nombre de participants qui bénéficient des services suivants : évaluation, planification de carrière, formation, recherche d'emploi, placement et aide au cours d'une crise professionnelle.</p> <p>Les responsables de ces services peuvent enregistrer séparément les résultats obtenus par chaque groupe de personnes handicapées et pour chaque type d'intervention, par secteur ou région de la province. Ils peuvent aussi préciser le nombre de participants en crise professionnelle. En outre, ils enregistrent le montant et le type des dépenses engagées à l'égard de chaque client (p. ex., les frais de scolarité, de soins auxiliaires, d'informatique et d'adaptation du milieu de travail).</p> <p>En novembre 1998, on a procédé à une évaluation approfondie des services de réadaptation professionnelle.</p>	<p>services directs du Ministère : 5 026 participants</p> <p>interventions – crise professionnelle 199</p> <p>participants embauchés : 652</p>	<p>services directs du Ministère : 6 304 participants</p> <p>interventions – crise professionnelle 139</p> <p>participants embauchés : 480</p>
Prestations accordées dans le cadre d'initiatives de formation	On dispose de statistiques mensuelles sur le nombre de personnes recevant ces prestations.	1 110 participants	1 678 participants
Programme d'emploi supervisé	On enregistre le nombre de participants.	1 446 participants	1 436 participants

Volet de l'AEPH	Résultats de l'exécution des programmes	1999-2000	2000-2001
Services de toxicomanie	<p>On dispose de statistiques trimestrielles sur le nombre de personnes admises au programme, réparti selon le volet : services externes, traitement de jour, traitement en établissement, gestion de la cure de désintoxication, aide à la guérison, aide aux employés (lorsqu'un professionnel chargé d'aider les employés gère des cas) et activités de sensibilisation.</p> <p>On dispose de statistiques trimestrielles sur le nombre de personnes qui ont reçu leur congé, réparti selon les mêmes volets de programme. Les clients reçoivent leur congé lorsqu'ils ne reçoivent plus de services (y compris le suivi). Au moment où le client reçoit son congé, on précise dans les registres s'il a terminé ou non le plan relatif à ce volet.</p> <p>Au moment de son admission, le client doit préciser sa situation professionnelle, information qui n'est toutefois pas mise à jour quand il reçoit son congé.</p> <p>On recueille actuellement des données en vue d'évaluer les services externes offerts à l'échelle provinciale. Pour mesurer leur degré d'efficacité, on détermine dans quelle mesure ils ont permis d'atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction de la dépendance; • meilleur comportement professionnel/pédagogique; • meilleure santé (physique et psychologique); • meilleur comportement familial/social; et • moins de démêlés avec le système de justice pénale. 	<p>traitement de jour 796 participants</p> <p>services externes 13 474 participants</p> <p>traitement en établissement 2 227 participants</p> <p>aide à la guérison 1 515 participants</p> <p>gestion de la cure de désintoxication 7 057 participants</p> <p>participation totale 25 069</p> <p>emploi total 18 078</p>	<p>traitement de jour 260 participants</p> <p>services externes 8 921 participants</p> <p>traitement en établissement 1 030 participants</p> <p>aide à la guérison 344 participants</p> <p>gestion de la cure de désintoxication 2 038 participants</p> <p>participation totale 26 894</p> <p>emploi total 12 593</p>
Programmes d'emploi et de formation offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale		estimation du nombre total de participants 54 325	estimation du nombre total de participants 57 475

Dépenses

Programme ou ministère	Contribution provinciale		Contribution du gouvernement du Canada		Dépenses totales	
	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Éducation spéciale aux adultes	3 437 859 \$	4 318 167 \$	3 251 688 \$	3 086 859 \$	6 689 548 \$	7 405 027 \$
Services aux étudiants handicapés Programme de soutien en matière de technologie et de services	–	301 722 \$	–	215 687 \$	–	517 410 \$
Services de réadaptation professionnelle Directs / contractuels	7 268 650 \$	7 944 589 \$	6 875 031 \$	5 679 222 \$	14 143 682 \$	13 623 812 \$
Soutien à l'emploi	–	1 110 968 \$	–	787 031 \$	–	1 888 000 \$
Prestations accordées dans le cadre d'initiatives de formation	137 178 \$	259 426 \$	129 749 \$	185 452 \$	266 928 \$	444 879 \$
Programme d'emploi supervisé	2 729 864 \$	5 461 541 \$	2 582 033 \$	3 904 205 \$	5 311 898 \$	9 365 747 \$
Services de toxicomanie	10 233 691 \$	12 544 354 \$	9 679 462 \$	8 967 421	19 913 199 \$	21 511 738 \$
Programmes d'emploi et de formation offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale	4 738 645 \$	5 839 121 \$	4 482 033 \$	4 174 119 \$	9 220 679 \$	10 013 241 \$

- Soutien au travail – Programme permettant d’obtenir un bon emploi à temps plein ou à temps partiel, rémunéré au salaire courant, dans un milieu de travail intégré. Le client et l’employeur peuvent également obtenir un soutien continu, tant que l’employé en aura besoin pour conserver son emploi.

Consultation auprès du public et des personnes handicapées

Des représentants de tous les ministères participants se réunissent régulièrement pour discuter de diverses questions relatives à l’application de ces programmes et résoudre les problèmes qui y sont liés. Le Comité interministériel d’AEPH est composé de représentants des services des finances et des programmes de tous les ministères, ainsi que d’un représentant de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) région de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Le Comité consultatif sur les personnes handicapées est composé des représentants de plusieurs organismes servant les personnes handicapées; ses membres se réunissent régulièrement en compagnie de représentants des régions de DRHC et du ministère des Ressources humaines. Ce comité a pour rôle d’aider les gouvernements fédéral et provincial à établir des programmes et des services qui permettent aux personnes handicapées de la Colombie-Britannique d’obtenir un emploi équitable à temps plein.

En ce qui a trait à l’AEPH, le rôle du comité est de veiller à ce que les services de formation et d’emploi, financés selon la méthode des frais partagés dans le cadre de l’entente sur ce programme, permettent d’atteindre autant que possible les objectifs globaux de cette initiative. Aux termes de l’entente sur l’AEPH, les membres de la collectivité peuvent fournir des suggestions et des conseils pour l’élaboration d’un plan annuel de programmes et de services aux personnes handicapées.

Personne-ressource du gouvernement provincial

David Mitchell, Directeur
Direction générale des relations
interministérielles
Ministère des Ressources humaines
Téléphone : (250) 356-0923
Courriel : david.mitchell@gems2.gov.bc.ca

TERMES ET DÉFINITIONS

Afin de s'assurer de l'uniformité des comptes rendus de résultats, il est important de s'entendre sur les termes utilisés. Nous fournissons ci-dessous une définition de certains termes tirés du Cadre multilatéral. Précisons que ces définitions ne prévalent pas sur les critères d'admissibilité des programmes.

CRISE

PROFESSIONNELLE :

situation engendrée par un changement ou un événement lié à un handicap et qui risque d'empêcher la personne de conserver son emploi.

EMPLOI : tout emploi rémunéré au salaire minimum ou plus, ou à l'équivalent du salaire lorsqu'il n'est pas basé sur un taux horaire.

MAINTIEN EN POSTE OU CONSERVATION D'UN

EMPLOI : désigne une situation d'emploi où une personne a bénéficié d'une mesure de soutien afin de conserver son emploi.

MESURE DE SOUTIEN :

une intervention, un service, une prestation ou une forme d'aide visant une personne handicapée afin de l'aider à se préparer au marché du travail ou à obtenir ou à conserver un emploi.

PARTICIPER : suivre un programme ou bénéficier d'un service dans le but de se préparer à un emploi ou d'en obtenir ou d'en conserver un, selon le plan d'action établi pour la personne concernée.

TERMINER : avoir terminé toutes les étapes d'un programme ou d'un service.